



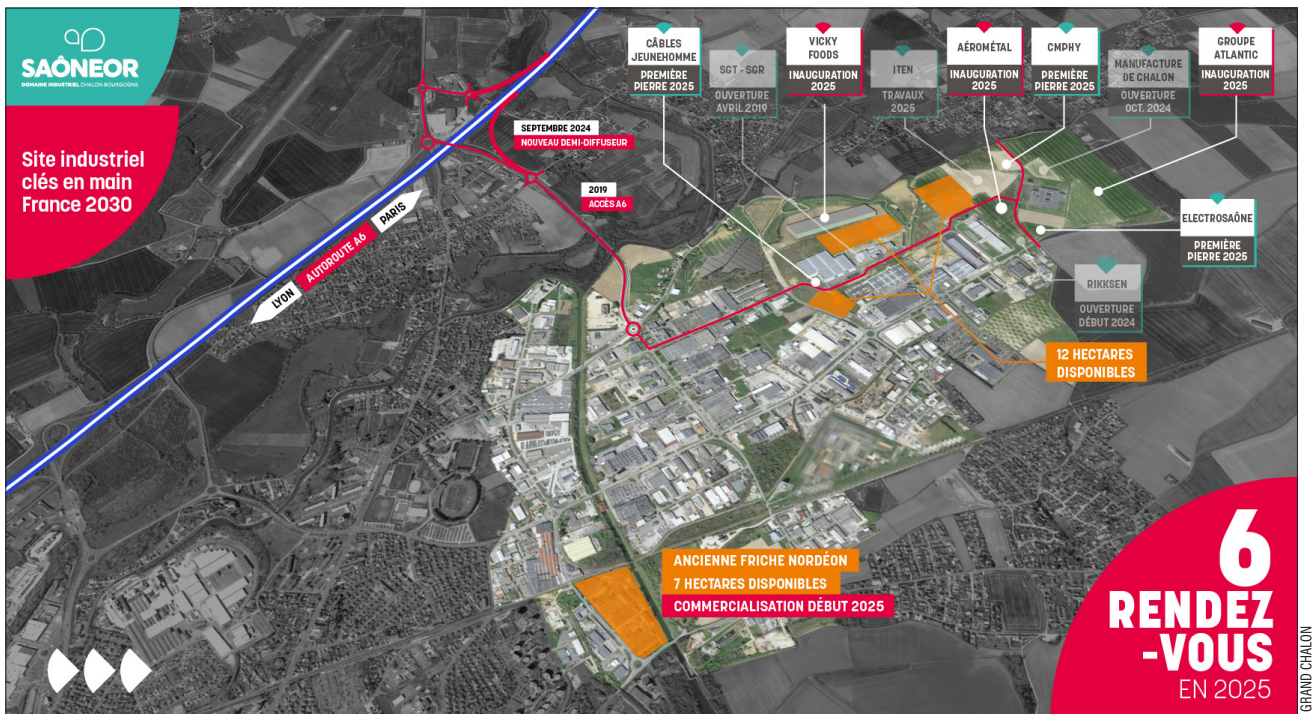
**Le portrait du Journal du Palais**  
**La voie de l'émancipation**  
 Le nouveau président de Créativ', **Massar N'Diaye**, adjoint à la maire de Dijon, conseiller métropolitain et conseiller départemental, incarne un parcours qui parle de métissage, de lutte contre les déterminismes, d'engagement citoyen et d'une insertion-chance pour les individus, les entreprises et le territoire. *Page 24*

**L'Ademe confortée par l'État**  
 Pour la première fois, c'est à la préfecture de région à Dijon que l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), a présenté son bilan 2024 et ses perspectives pour 2025. Une réponse affirmée de l'État à ceux qui contestent l'utilité de l'opérateur national pour la transition écologique. *Page 10*

**Alogia groupe chevet du « Bien vieillir »**  
 Précurseur national de la SilverTech, la société à mission a été appelée par le conseil départemental de l'Yonne pour optimiser les actions menées en faveur des bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie. *Page 6*

**6 pages d'annonces légales**  
 Lire les pages 13 à 18

## Réindustrialisation, une volonté à réaffirmer



Érigée en exemple de la réindustrialisation, la zone SaôneOr du Grand Chalons fait face aujourd'hui au contexte géopolitique : délai de vote du budget, élection de Donald Trump, guerre en Ukraine. Malgré cela, le président du Grand Chalons,

Sébastien Martin, met en avant les atouts de son territoire mais avertit : « Depuis juillet et la dissolution de l'Assemblée nationale, il n'y a plus aucun projet pour l'installation de nouvelles entreprises. Le téléphone ne sonne plus ». En cause, l'instabilité politique

française mais surtout l'absence de budget pendant huit mois. D'autres projets sont en suspens, même si l'élection de Donald Trump et son souhait de revoir la politique douanière pour privilégier les produits américains face à l'Europe a rebattu les cartes :

« L'augmentation des droits de douane inquiète les entreprises. Quelqu'un qui veut déstabiliser le monde, ce n'est pas mieux qu'une dissolution et l'absence de budget pour le pays. »

*Page 3*

## L'énergie renouvelable en circuit court

Créée en 2008, la société Opale développe des projets éoliens, biogaz et photovoltaïques valorisant les territoires sur lesquels ils sont implantés au travers de solutions innovantes basées notamment sur l'autoconsommation collective. « Notre volonté est de ne pas suivre le troupeau, de partir sur des projets de petite taille, au plus près des

territoires avec cette idée de partage de la valeur, de création de communautés énergétiques connectées aux réalités du territoire et de ses besoins. Notre vision de l'énergie est solidaire, innovante, citoyenne et finalement pleine de bon sens ! », défend Jean-Pierre Laurent, co-fondateur et président d'Opale. *Page 4*

**Gérard Bourgoin : la vie hors norme du roi du poulet. Page 8**

**BATISSEURS BOURGUIGNONS**  
 la maison passion  
**N°1 RÉGIONAL**  
**CONSTRUCTEUR DE MAISONS INDIVIDUELLES**

**CBRE Impact** 03 80 51 71 71  
 MEMBRE INDÉPENDANT DU RÉSEAU  
 Notre domaine, l'immobilier d'entreprise.  
 Conseil en implantation, estimation, commercialisation, clé en main, investissement...

**IMPACT PROPERTY**  
 AGENCE DE GESTION IMMOBILIÈRE SPÉCIALISÉE POUR LES LOCAUX PROFESSIONNELS  
 www.impact-property.fr  
 Gestion locative & technique

Retrouvez toutes nos solutions pour vos locaux professionnels sur [www.impact-cbre.fr](http://www.impact-cbre.fr)  
[dijon@impact-cbre.fr](mailto:dijon@impact-cbre.fr)

Votre gestionnaire immobilier : Laura BOUSCAUD  
 03 80 51 71 64 | [contact@impact-property.fr](mailto:contact@impact-property.fr)

## Le permis de conduire à 17 ans



## Le permis de conduire à 17 ans a trouvé son public

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le permis de conduire est rendu accessible aux jeunes à partir de 17 ans. En 2024, 290.050 jeunes de 17 ans ont passé l'examen, soit 33,7% de cette classe d'âge. Parmi eux, 211.471 ont obtenu leur permis, avec un taux de réussite de près de 73%, quand l'ensemble des candidats toutes tranches d'âge confondues s'établit à 58,35%. L'impact de cette réforme se fait ressentir sur l'ensemble du territoire, avec des hausses notables d'inscriptions, tant en zones urbaines que rurales. Le chiffre provisoire des accidents de la route en 2024 a démontré, en outre, que les jeunes conducteurs de 17 ans n'ont pas un taux d'accident plus élevé que les autres groupes d'âge.

## Le CA des commerces spécialisés



## Commerces spécialisés : les CA en légère hausse

Le chiffre d'affaires des magasins des enseignes du commerce spécialisé en France a connu une croissance de +2,2% en octobre 2024 vs octobre 2023, selon leur fédération. L'alimentaire spécialisé (+9,2%) et la beauté-santé (+8,2%) finissent le mois avec une hausse significative des ventes magasins par rapport à octobre 2023, de même que, dans une moindre mesure, le secteur du sport (+3,1%). C'est en revanche moins vrai pour trois secteurs : habillement (+1,5%), cadeaux/culture/jouets (+0,5%) et restauration (+0,3%). Les évolutions de ces deux derniers sont significativement inférieures à celle de l'inflation pour octobre.

## Les créations d'entreprises en BFC

BFC : une économie atone au 4<sup>e</sup> trimestre 2024

Les défaillances d'entreprises sont moins nombreuses en BFC à la fin de l'année 2024 qu'il y a un an, selon les chiffres de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités. Les créations d'entreprises restent bien orientées, avec près de 2.830 nouvelles entités (hors auto-entrepreneurs). Le marché du travail est néanmoins touché par l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, tant au niveau régional que national. La conjoncture économique peu dynamique a entraîné une baisse des reprises d'emploi ou d'entrées en formation. La Dreets explique aussi cette hausse par une « évolution du formulaire d'actualisation » à France Travail.

baromètre

## Le futur des anciens abattoirs du Creusot ? Pourquoi pas la « Drone Arena » du cabinet beaunois, retenue par le propriétaire des lieux, Batifranc, dans le cadre d'un concours à idées.



## André Architecte imagine un futur stade pour drones

Imaginez 4.500 m<sup>2</sup> de friche industrielle transformés en arène pour courses de drones dans un décor tout droit sorti des jeux vidéo. Installés dans des tribunes, les spectateurs observent les engins filant dans des arceaux colorés en rivalisant d'habileté et de vitesse. « On sait que ce projet ne verra sans doute pas le jour mais l'idée était de relancer l'activité du quartier avec une activité unique et ludique », précise Jean-Baptiste André du cabinet André Architecte. L'agence beaunoise fait partie des trois lauréats sélectionnés par Batifranc suite au concours d'idée lancé pour envisager un nouvel avenir à la friche industrielle du Creusot. « Ce prix prouve que les friches industrielles ne sont pas des vestiges du passé, mais des terrains fertiles pour imaginer le futur. L'engagement des participants, venus de toute la France, témoigne d'un véritable besoin de réinventer ces espaces et de leur donner une nouvelle fonction, en phase avec les attentes

de notre époque », s'enthousiasme Hubert Cusenier, directeur général de Batifranc. Avec le prix du virtuel, l'entreprise se voit récompensée de 7.000 € et se réjouit aussi d'avoir osé de nouveaux logiciels plus performants. « C'est un risque que nous n'aurions pas pris pour le projet d'un client », complète Jean-Baptiste André.

## REPENSER LA VILLE ET LA FRICHE

Après avoir éliminé les idées manquant d'originalité, les architectes sont revenus à la genèse du projet. « Nous avons repensé au chien robot de Boston Dynamics (qui a réalisé le jumeau numérique des bâtiments, Ndlr) pour suivre la dynamique. Nous avons pris le prisme de la compétition sportive et la dimension numérique avec des équipes de geek. » Avec son projet, l'architecte entend démontrer la ressource foncière de ces friches. « Si elles ne sont pas réhabilitées, ce n'est pas par manque d'idées mais plutôt de considération. » Le professionnel met aussi

l'accent sur le relevé 3D de l'existant à l'origine du concours et sur l'importance de se questionner sur la thématique urbaine dans un contexte de loi ZAN. « Cette innovation est capable de libérer le potentiel du foncier. Le concours permet de s'interroger sur l'espace bâti et son réaménagement. » S'il devait devenir réalité un jour, le projet de Drone Arena nécessiterait environ 12 M€ d'investissement qui « nécessiterait d'être complet en permanence. Mais avec ce concours, on s'est aussi fait plaisir. » Deux autres prix ont récompensé « La Lanterne » une relecture du site industriel en un espace hybride (halle polyvalente, ateliers ouverts au public et coworking) doté d'une lanterne lumineuse à vapeur, clin d'œil aux cheminées emblématiques du Creusot et « La Manufacture des Possibles » par Nicolas Passemier et Romane Pauchet qui transforment la friche en laboratoire de l'économie circulaire.

Nadège Hubert

## Ils bougent.



## UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE À LA TÊTE DE L'URSSAF FRANCHE-COMTÉ.

Succédant à Anne Barralis qui occupait ce poste depuis 2014, Isabelle Spagnol a pris ses fonctions de directrice régionale de l'Urssaf Franche-Comté le lundi 3 mars. Diplômée de Sciences Po et de l'EN3S, Isabelle Spagnol évolue depuis maintenant plus de 15 ans au sein de la Sécurité sociale. Ses grandes priorités seront notamment l'extension des accueils Urssaf sans rendez-vous et avec rendez-vous, la présence de l'Urssaf au sein des France Services, la fiabilisation des données déclarées par les entreprises, la lutte contre la fraude... « Je porte un véritable attachement à notre mission de service public qui permet d'assurer le financement de notre protection sociale, d'accompagner les entreprises et entrepreneurs de notre territoire et garantir les droits sociaux de nos publics », a déclaré Isabelle Spagnol dans un communiqué.



## OPM MUSCLE SON CONSEIL

D'ADMINISTRATION. OPM, entreprise biopharmaceutique spécialisée en médecine de précision pour le traitement des cancers résistants et métastatiques, annonce aujourd'hui la nomination de Christophe Thurieau, directeur général de la recherche chez Servier, en tant qu'administrateur de son conseil d'administration. Sa nomination sera soumise au vote des actionnaires lors de l'assemblée générale du 25 juin 2025, pour un mandat d'une durée de 4 ans. Titulaire d'un doctorat en biochimie de l'université Pierre et Marie Curie (Paris VI), il a effectué des formations pré et postdoctorales à la Harvard Medical School, à Boston. Chez Servier, Christophe Thurieau dirige les centres de recherche en France, au Danemark, en Hongrie et aux États-Unis. Avant de rejoindre Servier en avril 2017, il a travaillé chez Ipsen de 1996 à 2017. Après avoir occupé différents postes à responsabilités croissantes en R&D chez Ipsen, il est devenu en 2009 président d'Ipsen innovation et senior vice-président des affaires scientifiques mondiales. Il est l'auteur de plus de 30 articles de recherche originaux publiés dans des revues scientifiques internationales et détient 25 brevets.

décideurs

# À LA UNE

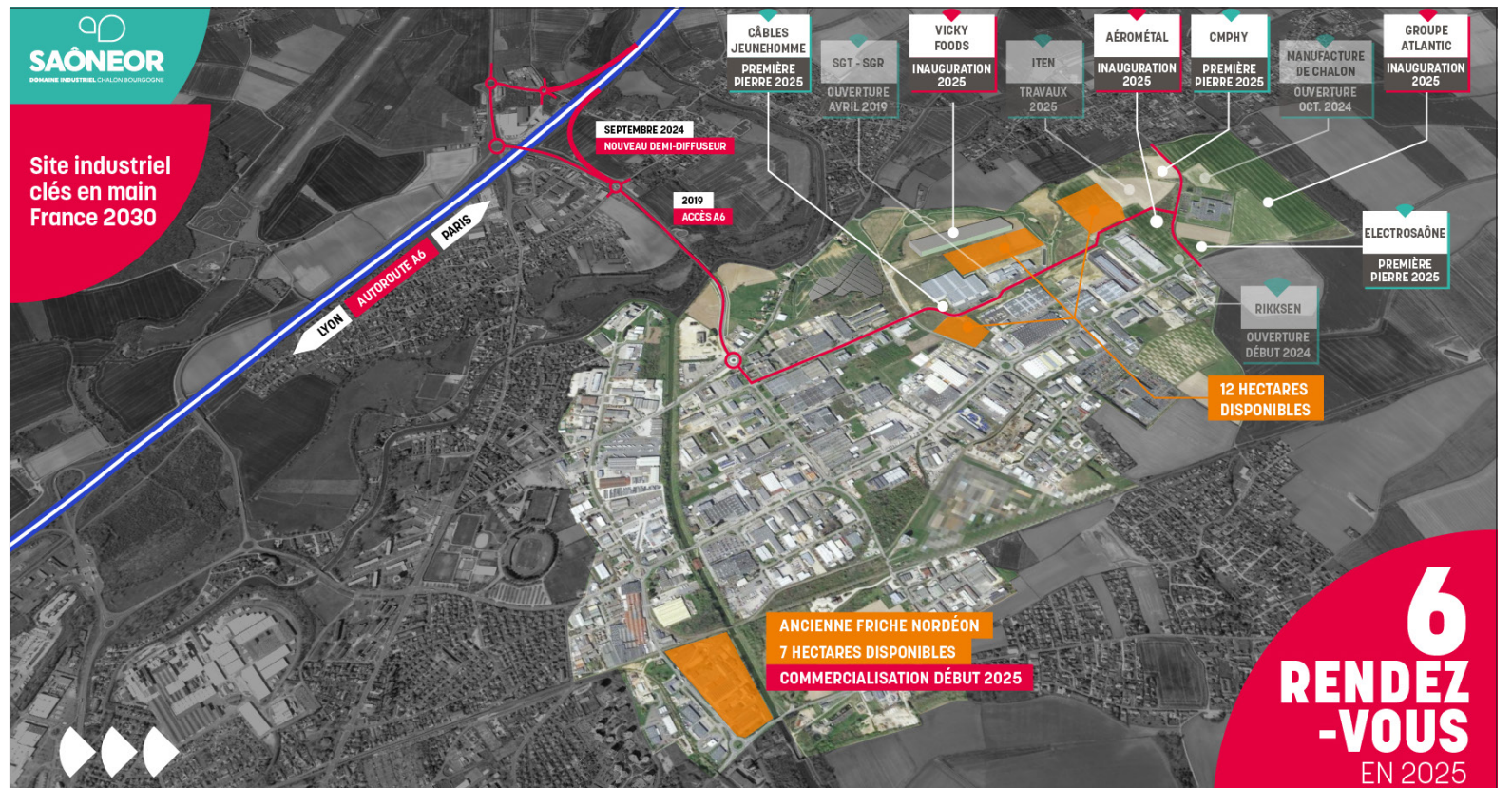
## « Le gouvernement doit réaffirmer sa volonté de réindustrialiser »

**Saône-et-Loire.** Érigée en exemple de la réindustrialisation, la zone SaôneOr du Grand Chalon fait face aujourd'hui au contexte géopolitique : délai de vote du budget, élection de Donald Trump, guerre en Ukraine. Malgré cela, le président du Grand Chalon, Sébastien Martin, met en avant les atouts de son territoire.

**D**epuis son lancement en 2014 sur l'ancien site Kodak et Nordeon, puis sa labellisation Territoire d'industrie en 2018, la zone SaôneOr a régulièrement fait l'annonce de nouvelles installations d'entreprises et d'industries. En dix ans, la zone d'aménagement « clé en main France 2030 » a attiré 360 entreprises et créé 6.450 emplois sur les 100 hectares dédiés à la réindustrialisation, grande cause nationale, mais aussi grande bataille du président du Grand Chalon, Sébastien Martin, également président des Intercommunalités de France. D'ici 2026, huit usines devraient sortir de terre et engendrer la création de 2.000 emplois supplémentaires dans l'industrie. L'annonce du Président de la République quant à l'implantation en Bourgogne d'un datacenter place le Grand Chalon en tête des territoires ad hoc pour l'y accueillir, à condition bien sûr que le coup d'arrêt de la réindustrialisation ne vienne pas contrecarrer les plans. Car, pour Sébastien Martin, le constat est à la fois clair et inquiétant : « Depuis juillet et la dissolution de l'Assemblée nationale, il n'y a plus aucun projet pour l'installation de nouvelles entreprises. Le téléphone ne sonne plus ». En cause, l'instabilité politique française depuis juillet 2024 mais surtout l'absence de budget pendant huit mois : « Il n'y a rien de pire ».

### SE REPOSER SUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Alors quelles solutions ? Pour le président du Grand Chalon, rien ne justifie que son territoire ne soit plus attractif, mais : « Il faut rassurer les investisseurs ! Le



gouvernement doit réaffirmer sa volonté de réindustrialiser, montrer qu'il y croit ». Car Chalon y croit : Vicky Foods, Atlantic, Rikksen, Aerometal, autant d'usines qui, depuis deux ans, ont posé leur première pierre ou inauguré leurs premières lignes de production : « Nous avons tous les atouts en termes de compétences, de structure et de volonté politique ». Une plus-value non négligeable, Framatome : 2.800 collaborateurs, 400 recrutements à réaliser, et une filière nucléaire d'excellence qui pourrait être liée au nucléaire militaire, au lendemain de

l'annonce par la Commission européenne d'un crédit de 800 Mds € pour le réarmement de l'Europe confrontée aux conséquences de la guerre en Ukraine : « La relance du nucléaire n'est plus un débat mais une exigence méthodologique et politique. Il s'agit désormais d'avancer ensemble et de se coordonner à tous les niveaux avec méthode et efficacité. Les collectivités locales ont un rôle clé à jouer. Au plus près des besoins en formation, des enjeux d'infrastructures, des attentes des citoyens, elles peuvent faciliter l'implantation d'entreprises sous-traitantes,

l'adaptation des bassins d'emploi, la mise en place des services publics nécessaires à l'accueil des nouveaux travailleurs. Leur mobilisation doit être pleinement intégrée à la stratégie nationale pour éviter les lourdeurs administratives et les pertes de temps inutiles », précise-t-il dans une tribune adressée à la presse.

Si SaôneOr possède encore 12 hectares à commercialiser, le Grand Chalon va continuer de développer son activité avec la création de cinq à six cellules artisanales sur une superficie de 1.000 m<sup>2</sup> destinées à des PME. Quant au

DataCenter destiné à booster le développement de l'IA en France, Sébastien Martin confie : « J'ai eu des contacts, mais c'est toujours en discussion ». Le lieu d'implantation devrait être connu au mois de mai prochain, si toutefois le contexte international ne vient pas tout bouleverser : « L'augmentation des droits de douane inquiète les entreprises. Quelqu'un qui veut déstabiliser le monde, ce n'est pas mieux qu'une dissolution et l'absence de budget pour le pays. »

Antoine Gavory



De gauche à droite : Officialisation de l'arrivée de Rikksen (filiale du leader de l'étanchéité Soprema) ; pose de la première pierre de la société CMPHY (analyse et contrôles non destructifs) et pose de la première pierre de l'usine agroalimentaire Vicky Food. Trois implantations qui ont prouvé l'attractivité de la zone SaôneOr. Crédit : Rikksen / Grand Chalon / JDP.

# ENTREPRISES

## Opale : les énergies renouvelables en circuit court

**Doubs.** Créée en 2008, la société Opale développe des projets éoliens, biogaz et photovoltaïques valorisant les territoires sur lesquels ils sont implantés au travers de solutions innovantes basées notamment sur l'autoconsommation collective.

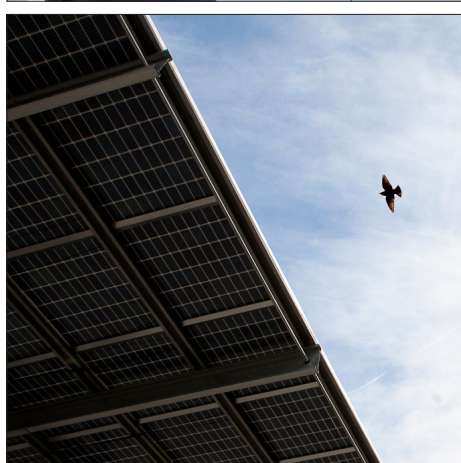


**L** 20 février, le groupe Banque Populaire Caisse d'Épargne (BPCE) signait un contrat d'achat d'électricité avec Opale, une PME régionale pionnière dans le développement de projets d'énergies vertes. Cet accord, qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2026, a été conclu pour une durée de 20 ans. Il permettra au groupe BPCE de s'approvisionner en électricité produite par les six éoliennes du parc des Trois Cantons situé dans le pays de Montbéliard. Les 43 GWh produits par an permettront de couvrir environ 11 % de la consommation annuelle du groupe, en alimentant ses data centers, ses immeubles de bureaux et ses agences bancaires. En achetant l'intégralité de la production du parc éolien, le groupe BPCE augmente le recours aux énergies renouvelables pour son approvisionnement et soutient également Opale qui œuvre localement depuis 2008 en faveur de la transition énergétique. Ce contrat de long terme offre à Opale la stabilité économique nécessaire pour assurer l'exploitation de son parc éolien construit sur des terrains exclusivement communaux, tout en permettant au groupe BPCE de se prémunir contre la volatilité des prix. Ce type d'opération est la marque de fabrique de la société Opale, basée à Fontain, dans le Doubs, qui figure parmi les premiers développeurs d'éolien en France. « Notre objectif face aux défis énergétiques d'aujourd'hui et de demain est de développer des projets d'énergies renouvelables valorisant les territoires sur lesquels ils sont implantés. Nous travaillons donc étroitement avec les collectivités et les acteurs locaux pour que nos installations permettent d'alimenter en circuit court les territoires, eux-mêmes acteurs de l'énergie produite et donc des bénéfices qu'elle génère », explique Jean-Pierre Laurent, co-fondateur et président d'Opale. L'homme qui a participé à la construction de la première centrale éolienne française sur l'île de la Désirade, une dépendance de la Guadeloupe, est persuadé, en ayant grandi aux côtés d'un grand-père qui travaillait dans l'hydroélectricité, qu'il est incontournable d'œuvrer collectivement pour produire et consommer mieux. Fort de cette conviction, il décide de créer, en 2008, sa propre entreprise

avec deux associés, Sébastien Jeangirard et Arnaud Grand, partageant les mêmes visions. « Au début, on a travaillé exclusivement pour le compte de tiers, notamment pour un énergéticien allemand. Puis, petit à petit, on a gagné en indépendance pour finalement, en 2016, développer nos propres projets éoliens. Parallèlement à ça, on a démarré une activité biogaz dès 2010, avec la spécificité de ne faire que des projets agricoles collectifs. Autant dire qu'à l'époque on nous a regardés avec de gros yeux, alors qu'aujourd'hui c'est devenu le principal segment de développement de cette filière. Enfin, en 2017, on a rajouté la brique photovoltaïque ». Sur ces trois types d'énergie renouvelable, le positionnement d'Opale reste le même : « Notre volonté est de ne pas suivre le troupeau, de partir sur des projets de petite taille, au plus près des territoires avec cette idée de partage de la valeur, de création de communautés énergétiques connectées aux réalités du territoire et de ses besoins. Notre vision de l'énergie est solidaire, innovante, citoyenne et finalement pleine de bon sens : l'énergie en circuit court et l'autoconsommation qui permet de produire une énergie verte bénéficiant directement aux populations locales ». « L'autoconsommation collective vous permet de bénéficier d'une électricité à tarif sécurisé. En effet, le producteur, à travers la personne morale organisatrice, est en mesure de vous garantir dans le temps un prix de l'énergie sur lequel vous aurez une visibilité. C'est là tout l'intérêt de pouvoir s'engager sur un contrat de long terme avec le producteur local », explique Florence Morin, directrice des activités Biogaz et photovoltaïque chez Opale.

### UNE LEVÉE DE FONDS POUR CHANGER DE PALIER

Aujourd'hui, Opale compte 70 collaborateurs : ingénieurs, juristes, urbanistes, conducteurs de travaux, agronomes ou encore chefs de projets, présents dans quatre agences en plus du siège social à Fontain : Avignon, Strasbourg, Chambéry et Reims (ouverte fin mars). Sur la production de biogaz, Opale est certifiée Qualiméthra depuis mars 2021 et développe ses projets avec, notamment pour prérequis : « pas de culture dédiée », affirme Jean-Pierre Laurent. « Les unités de méthanisation sont de véritables outils d'aménagement intelligent du territoire en s'appuyant sur trois leviers. Tout d'abord, elles



Jean-Pierre Laurent, cofondateur d'Opale. Parc éolien des Trois Cantons (25), projet Photovoltaïque pour DolExpo (39) et site de biogaz HoplaGaz (68). Crédit : JDP et Aurélie Pétri/Opale.

apportent une indépendance énergétique à l'échelle des fermes et des territoires en offrant une alternative aux engrais chimiques (entre 30 et 40 % en moins de recours à ce type d'intrants constaté) par l'épandage d'un amendement organique avec des pratiques agricoles plus vertueuses. Ensuite, elles assurent une autonomie des territoires en générant une source de revenus complémentaires par l'injection d'un gaz vert dans les réseaux français, dont la capacité d'accueil est sans limite. Enfin, elles ancrent le monde agricole et les producteurs de déchets sur les territoires en étant acteurs d'une économie circulaire et d'une mobilité locale plus responsable, défend Florence Morin. Aujourd'hui, nous travaillons sur des projets mixtes mêlant valorisation de la chaleur et injection dans le réseau, en mariant également des céréaliers et des éleveurs et en partenariat avec des collectivités qui prennent le lead. Ces dernières vont s'inscrire sur des projets de territoire, dans lesquels on va retrouver le monde agricole, mais aussi des déchets de la collec-

tivité, d'hôtels, de restaurants ou de cantines...».

Innovante, la société Opale a également développé sa propre plateforme de gestion digitale, baptisée Oyo, pour organiser la distribution en autoconsommation de l'énergie aux différents consommateurs en cohérence avec leur profil de consommation et en organiser la facturation : « de fait, aujourd'hui, Opale, en plus d'être un producteur d'énergie et un accompagnateur de projet avec son propre bureau d'études est également un fournisseur d'énergie », appuie Florence Morin. Pour accompagner sa croissance et ce changement de palier, Opale (entre 5 à 7 M€ de chiffre d'affaires par an et 50 M€ d'investissements prévus dans les trois à quatre ans), prépare une levée de fonds de plusieurs dizaines de millions d'euros associant Bpifrance, OCCTE (capital investissement durable et responsable basé en Occitanie) et Enerfip, plateforme française de financement participatif dédiée aux installations d'énergie renouvelable.

Frédéric Chevalier

### Opale en chiffres

- ◆ 1,5 M de tonnes de rejets de CO<sub>2</sub> en moins.
- ◆ 450.000 personnes alimentées en électricité verte.
- ◆ 600 MW de projets développés.
- ◆ 1,1 GW de puissances installées en éolien.
- ◆ 25 unités de méthanisation.
- ◆ 100 Mwc de projets photovoltaïques en cours de développement.
- ◆ 50 % du chiffre d'affaires dû à l'activité éolienne. Ce taux devrait passer à 30 % dans les prochaines années.
- ◆ 30 % du chiffre d'affaires dû à l'activité biogaz. Ce taux devrait passer à 50 % dans les prochaines années.
- ◆ 20 % du chiffre d'affaires dû à l'activité photovoltaïque.

**Yonne.** Sur les bords de la départementale 89 - qui relie Auxerre à Montholon - La Bulle aux Prés Verts, va ouvrir ses portes au printemps. Clément et Mickael Goux ont imaginé ce complexe sportif comme un véritable lieu de vie.

# Un complexe sportif et convivial va voir le jour à Charbuy

**S**itué en pleine nature, La Bulle aux Prés Verts se veut un espace hybride, où l'on pourra aussi bien pratiquer une activité sportive que profiter d'un moment de détente entre amis ou en famille. Le complexe est composé de deux bâtiments distincts, l'un dédié aux terrains de padel et l'autre aux terrains de squash, avec des vestiaires aménagés pour le confort des sportifs. Le padel, discipline en plein essor en France, sera l'un des points forts du complexe avec quatre terrains construits aux normes de la Fédération Française de Tennis. Une fois le centre ouvert, une homologation officielle permettra l'organisation de tournois agréés. Pour les amateurs de squash, des infrastructures modernes seront également à disposition, faisant de La Bulle aux Prés Verts un site incontournable pour les sportifs de la région.

## UN LIEU OUVERT À TOUS, AU-DELÀ DU SPORT

Contrairement aux salles de sport classiques, La Bulle aux Prés Verts

ne nécessitera pas d'adhésion, ce qui permettra à chacun de profiter librement des lieux. Le bar et le restaurant seront accessibles à tous, même à ceux qui ne pratiquent pas de sport. L'ambition des fondateurs est claire : faire de cet espace un lieu de rencontre et de partage. « Si quelqu'un veut simplement venir boire un verre après le travail ou déguster un bon plat sans forcément faire de sport, il sera le bienvenu. C'est aussi ça l'esprit du lieu », insiste Clément Goux.

En effet, le site prévoit d'organiser régulièrement des soirées à thème, des concerts, du stand-up ou encore des spectacles de magie. La terrasse aménagée en périphérie des bâtiments offrira un cadre agréable aux visiteurs souhaitant simplement profiter de l'ambiance et du cadre verdoyant.

## UN ANCRAGE LOCAL FORT

L'un des engagements majeurs des créateurs de La Bulle aux Prés Verts est de privilégier les circuits courts. La carte du bar fera ainsi la part belle aux bières artisanales



Originellement, le complexe aurait dû ouvrir ses portes en été 2024. Crédit : JDP.

de brasseries locales comme la Brasserie La truite, la brasserie Maddam de Chablis ou encore la Vezelay. Côté vins, la région offre un large choix de crus qui seront sélectionnés pour satisfaire les

amateurs. Cette démarche se retrouve aussi dans la restauration, où l'accent sera mis sur des produits frais et de saison. Le restaurant proposera des formules adaptées aussi bien aux travail-

leurs cherchant un repas rapide à midi qu'aux clients souhaitant profiter d'un dîner convivial en soirée.

Stéphane Bourdier

## Circuit DP dijon renois®

# Calendrier 2025

### LES ÉVÈNEMENTS À NE PAS MANQUER !

Sous réserves de modifications.

|   |  |
|---|--|
| <div style="background-color: #0070C0; color: white; padding: 5px; border-radius: 10px; display: inline-block;">14<br/>15 &amp; 16<br/>mars</div> <div style="display: inline-block; vertical-align: top; padding: 5px;"> <p><b>Coupe de France des Circuits</b></p> </div>   | <div style="background-color: #0070C0; color: white; padding: 5px; border-radius: 10px; display: inline-block;">6<br/>7 &amp; 8<br/>juin</div> <div style="display: inline-block; vertical-align: top; padding: 5px;"> <p><b>GRAND PRIX de L'ÂGE D'OR</b></p> </div> |
| <div style="background-color: #0070C0; color: white; padding: 5px; border-radius: 10px; display: inline-block;">4<br/>5 &amp; 6<br/>avril</div> <div style="display: inline-block; vertical-align: top; padding: 5px;"> <p><b>HISTORIC TOUR</b></p> <p style="font-size: 0.7em;">CHAMPIONNAT DE FRANCE HISTORIQUE DES CIRCUITS FFSAI</p> </div> | <div style="background-color: #0070C0; color: white; padding: 5px; border-radius: 10px; display: inline-block;">3<br/>4 &amp; 5<br/>oct.</div> <div style="display: inline-block; vertical-align: top; padding: 5px;"> <p><b>DIJON MOTORSCUP!</b></p> </div>         |
| <div style="background-color: #0070C0; color: white; padding: 5px; border-radius: 10px; display: inline-block;">8<br/>avril</div> <div style="display: inline-block; vertical-align: top; padding: 5px;"> <p><b>TOUR 2025 AUTO</b></p> </div>   | <div style="background-color: #0070C0; color: white; padding: 5px; border-radius: 10px; display: inline-block;">11<br/>oct.</div> <div style="display: inline-block; vertical-align: top; padding: 5px;"> <p><b>Rêves d'enfants malades</b></p> </div>               |
| <div style="background-color: #0070C0; color: white; padding: 5px; border-radius: 10px; display: inline-block;">9<br/>10 &amp; 11<br/>mai</div> <div style="display: inline-block; vertical-align: top; padding: 5px;"> <p><b>FFSAI CHAMPIONNAT DE FRANCE CIRCUIT</b></p> </div>  | <div style="background-color: #0070C0; color: white; padding: 5px; border-radius: 10px; display: inline-block;">23<br/>24 &amp; 25<br/>mai</div> <div style="display: inline-block; vertical-align: top; padding: 5px;"> <p><b>COUPES MOTOCYCLE</b></p> </div>       |

\*Certaines journées du vendredi sont accessibles uniquement aux détenteurs du pass annuel du Circuit Dijon-Prenois®

**Procurez-vous dès maintenant votre PASS 2025 !**

Un accès PRIVILÉGIÉ à plus de 12 événements autos & motos.

Tél. : +33(0)3 80 35 32 22 • [accueil@circuit-dijon-prenois.com](mailto:accueil@circuit-dijon-prenois.com)

[www.circuit-dijon-prenois.com](http://www.circuit-dijon-prenois.com) |

SAS CB GRAPH | www.cbgraph.fr - © Tous droits réservés Circuit Dijon-Prenois®

**Yonne.** Précurseur national de la SilverTech, la société à mission a été appelée par le conseil départemental pour optimiser les actions menées en faveur des bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA).

## Bien vieillir : Alogia Groupe entend plutôt prévenir que guérir



Afin de mener une politique sociale pro-active face au vieillissement de la population, le conseil départemental de l'Yonne a missionné la start-up d'Alogia Groupe et son application RevealCare pour disposer d'une cartographie précise de la perte d'autonomie sur le territoire. Crédit : Freepik.

**P**armi les très nombreux défis que doivent relever, à court et moyen terme, les collectivités territoriales, ceux, inextinguibles, du vieillissement de la population et de son corollaire la perte d'autonomie, font partie de ceux pour lesquels elles semblent le moins bien préparées. Dans cinq ans, près d'un tiers de la population française aura plus de 60 ans et le département bourguignon n'échappe pas à la règle. Compétent en matière d'action sociale à l'instar de l'ensemble des conseils départementaux, celui de l'Yonne a choisi de faire appel à Alogia Groupe pour « anticiper la perte d'autonomie et renforcer les actions de prévention » dans le but « d'offrir un cadre de vie de qualité et un accompagnement adapté aux personnes âgées ». Ainsi la société à mission a pu isoler trois objectifs : « identifier les fragilités des bénéficiaires de l'Alloca-

tion personnalisée d'autonomie (APA), identifier les territoires de non-recours à l'APA et identifier les territoires dans lesquels l'action du département doit être priorisée ».

Pour cela, elle s'est appuyée sur l'efficacité de RevealCare développée en interne. « Grâce à l'intelligence artificielle et à des algorithmes prédictifs, ce logiciel croise et traite plus d'1,5 milliard de données ouvertes émises par des instituts publics et légaux », explique la SilverTech. « RevealCare permet ainsi d'identifier les besoins d'un territoire et d'une population, puis de proposer aux collectivités, en particulier aux Départements, des actions pour massifier et cibler la prévention. » En plaçant l'innovation au cœur de la problématique du bien vieillir, en particulier à domicile, Alogia Groupe entend donner des clés aux pouvoirs publics pour qu'ils puissent répondre aux besoins des personnes âgées. « Après

10 ans d'expérience dans le bien vieillir et alors qu'il y aura plus de 4 millions de personnes en perte d'autonomie en 2050, nous avons acquis la conviction qu'il fallait changer de paradigme pour répondre aux besoins des seniors », explique Alexandre Petit, son président-fondateur.

### DES RÉSULTATS DISPARATES

Selon les analyses de la start-up, « 28 % des 423 communes du département présentaient un recours à l'APA inférieur à la moyenne, révélant des territoires de non ou sous recours et la nécessité de mettre des actions de prévention en place. Elle a également mis en évidence que 16 % des 4.200 bénéficiaires de l'APA dans l'Yonne nécessitaient un haut niveau de priorité de prévention active ». Si les territoires les plus ruraux de l'Yonne tels que la Puisaye, le Tonnerrois ou l'Avallonnais, présentent un indice de fragilité plus élevé pour les allocataires - « des seniors isolés, poten-

tiellement touchés par une situation de précarité économique, et un accès limité aux services médico-sociaux et aux soins » -, c'est dans les agglomérations auxerroise et sénonaise que se trouve la part la plus importante de « bénéficiaires de l'APA par rapport à la population des 60 ans et plus ». « Parce qu'il appartient au conseil départemental de répondre aux attentes des concitoyens, notamment aux allocations individuelles de solidarité, nous avons demandé une étude fine à Alogia afin d'apprécier au plus juste les besoins recensés ou prévisibles en matière d'APA. Une aide à la décision intéressante pour l'APA et également pour les actions de prévention de la Conférence des financeurs de prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) à destination des seniors à domicile et leurs aidants », conclut Élisabeth Frassetto, vice-présidente du conseil départemental de l'Yonne.

Stéphane Bourdier

## Le pouvoir des mots dans la gouvernance

EN COLLABORATION AVEC OLIVIER BERNARD, CONSEIL EN SÉMANTIQUE RELATIONNELLE ET PROFESSIONNELLE.



### Le statut dans l'entreprise

**E**ncore un terme omniprésent en entreprise : le « statut ». Le recours à l'étymologie, la « science du Vrai » nous éclaire : Le mot « statut » est issu du latin impérial « statutum » au sens de « règlement » apparu en langue française en 1250 et désignait à l'origine la « règle d'une communauté religieuse ». En 1765 il prend le sens juridique actuel de « ensemble des lois qui concernent la capacité et l'état d'une personne ».

Il est aisé d'attribuer le « statut » et ses répercussions à deux origines selon que son rayonnement est issu d'aspects formels au sein de l'entreprise ou qu'il trouve ses racines dans des aspects qui n'ont rien (ou peu) à voir avec elle :

Les aspects relevant de la forme au sein de l'entreprise recouvrent les champs liés au titre et à l'appellation du poste ou de la fonction, le montant du salaire ou des émoluments perçus mais aussi l'étendue des responsabilités confiées, l'ancienneté, les droits, les horaires, l'utilisation du badge et même la taille du bureau qui est codifiée en fonction du grade de la personne qui l'occupe.

Dans les forces armées, changer de grade, donc de « statut », demande de changer de standing de logement, dans l'Éducation Nationale, les personnels de direction logés ont une surface attribuée en raison de leur rang hiérarchique.

Les aspects relevant des raisons statutaires de type informel sont aussi nombreux et se heurtent parfois aux premières qui pour autant, gardent leur prédominance dans la hiérarchie officielle même si, dans les faits ou dans le quotidien il en est autrement. L'âge, le sexe car la société présente encore bien des aspects légitimant prioritairement l'homme sur la femme (On ne compte plus les « erreurs » des interlocuteurs s'adressant par mégarde au collaborateur en présence de la directrice, perçue comme le numéro 2), le niveau d'éducation, les aptitudes ou connaissances professionnelles rares, le lien de naissance avec des référents connus, le prestige des signes extérieurs de statut (voiture, chauffeur, vêtue), cercle des relations influentes dans l'organisation, réputation acquise au cours des postes précédents.

**Yonne.** Pour la première fois, Auxerre a accueilli l'épreuve régionale de chaudronnerie des WorldSkills. Les épreuves se sont déroulées les 3 et 4 mars au Pôle formation 58-89.

## Les meilleurs chaudronniers en lice pour les Worldskills



Les réalisations sont passées au peigne fin par une poignée d'experts afin de déterminer laquelle est la meilleure. Crédit : JDP.

**Auxerre** Les WorldSkills, souvent comparés aux Jeux olympiques des métiers, sont la plus grande compétition internationale dédiée aux savoir-faire techniques et artisanaux. Organisée tous les deux ans, elle met en lumière des jeunes professionnels de moins de 23 ans dans plus de 60 disciplines, allant de la cuisine à la robotique en passant par la chaudronnerie. L'objectif est double : valoriser les métiers manuels et techniques, encore trop souvent méconnus du grand public, et encourager l'excellence en incitant les jeunes à se dépasser.

Chaque candidat doit réaliser une épreuve spécifique en un temps limité, évaluée par un jury de professionnels selon une certaine de critères exigeants. Si la compétition est née en Espagne en 1947, elle a pris une ampleur mondiale, réunissant aujourd'hui des milliers de candidats venant de plus de 80 pays. En France, les sélections régionales permettent de repérer les meilleurs talents qui pourront ensuite représenter leur territoire aux finales nationales, puis internationales.

### FORMATEUR POUR LES JEUNES PROFESSIONNELS

Parmi ceux qui ont suivi de près la compétition,

Frédéric Da Rocha, formateur en chaudronnerie, souligne l'importance des WorldSkills pour ses élèves. « C'est une manière unique pour eux de se confronter aux exigences du métier. Ils travaillent dans des conditions réelles, sous pression, avec un temps limité. Ça les pousse à être plus précis, plus organi-

sés et à élever leur niveau », explique-t-il. Depuis plusieurs semaines, il a accompagné certains des participants dans leur préparation, leur consacrant des après-midi d'entraînement en plus de leur formation habituelle. Un engagement qui porte ses fruits, car ces épreuves leur permettent d'apprendre

bien au-delà des cours classiques. « L'objectif, ce n'est pas seulement de bien faire une pièce, mais d'apprendre à se dépasser. Dans une industrie où la précision est clé, ces compétences font la différence aux yeux des employeurs », ajoute-t-il.

Enzo Beaudet

### François Poirier a repoussé ses limites



■ Parmi les huit candidats en lice, François Poirier, étudiant en BTS Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle (CRCI) à Nevers, a décidé de tenter l'expérience. « Je voulais voir jusqu'où je pouvais aller. C'est un bon moyen de tester mon niveau et de progresser », confie-t-il. Lors de l'épreuve, il a dû façonner une pièce métallique à partir d'une tôle prédécoupée en seulement six heures. Pliage, roulage, soudure : chaque

étape devait être réalisée avec minutie. « C'est comme un sport : il faut être concentré, rapide et bien organisé. Ça met la pression, mais c'est super motivant », explique-t-il. Même s'il estime qu'il aurait pu mieux faire, il tire une grande satisfaction de cette expérience. « Ça m'a permis de voir mes points faibles et de comprendre comment m'améliorer. Et puis, ça montre que la chaudronnerie, c'est un métier exigeant mais passionnant », conclut-il.

## France

**TVA DES AUTO-ENTREPRISES : DES ANNONCES DEVRAIENT INTERVENIR LE 1<sup>ER</sup> JUIN.** Prévues par l'article 10 du projet de loi de finances 2025, la réforme du seuil de TVA pour les autoentrepreneurs visait à uniformiser le seuil d'exonération de TVA à 25.000 € de chiffre d'affaires annuel. Un changement radical par rapport aux seuils actuels de 37.500 € pour les prestations de services et 85.000 € pour les activités commerciales. La loi à peine votée par les sénateurs a conduit à une levée de boucliers et le gouvernement à revoir sa copie, le ministre de l'Économie Éric Lombard annonçant le soir même le lancement d'une concertation menée par Véronique Louwagie, la ministre du Commerce, « afin d'ajuster cette mesure si c'est nécessaire ». Même abaissé à 25 000 €, ce nouveau seuil épargnerait la majorité des micro-entrepreneurs : sur les 2,5 millions recensés par l'Insee fin juin 2022, ils n'étaient que 1,3 million à déclarer un chiffre d'affaires d'un montant moyen de 4.907 € par trimestre soit 19.600 € par an.

## Côte-d'Or

**BERSHKA ARRIVE À LA TOISON D'OR.** Esquissée par la directrice du centre commercial Solène Jourde lors de notre entretien (JDP N°4957 et journal-du-palais.fr), l'arrivée de l'enseigne de prêt-à-porter Bershka est confirmée. La marque espagnole s'apprête à ouvrir ses portes à la Toison d'Or à la rentrée 2025 sur 1.200 m<sup>2</sup> dans l'ancienne cellule occupée par Go Sport. Ce sera la première implantation de la marque en Bourgogne.



## Nièvre

**5.830 RECRUTEMENTS PRÉVUS.** Selon l'enquête « Besoins en main-d'œuvre » (BMO) 2024 réalisée par France Travail, le département de la Nièvre anticipe 5.830 projets de recrutement cette année. Parmi ces opportunités, le secteur du commerce de détail se distingue avec 380 projets de recrutement, dont 34,2 % sont des postes saisonniers. Le commerce de gros prévoit quant à lui 130 projets de recrutement, avec une proportion de 15,4 % de postes saisonniers.

## Yonne

**MONÉTEAU : TOTAL ÉNERGIES INAUGURE SON DRIVE PELLETS ET BÛCHES.** Un distributeur de granulés de bois et de bûches est accessible en continu, 7j/7, 24h/24, délivrant des produits conditionnés en sacs de 15 kilos, c'est la promesse de ce drive axé énergie renouvelable lancé par TotalÉnergies à Monéteau. TotalÉnergies développe ce secteur en région BFC et assure également des livraisons à domicile en vrac et sur palette de pellets et de bois de chauffage dans les zones rurales, comme l'a confirmé Valérie Laugier, présidente TotalÉnergies Proxi Sud-Est, lors de l'inauguration de l'équipement le 28 février : « Nous avons pour ambition de multiplier nos ventes par cinq dans les dix prochaines années. Ainsi, la majorité de nos investissements sont actuellement destinés au renforcement de notre logistique pellets, en sacs ou en vrac, pour accompagner la demande croissante des consommateurs ».

en bref

**Hommage.** Retiré des affaires depuis une dizaine d'années, l'entrepreneur icaunais Gérard Bourgoïn est décédé le 2 mars d'un malaise cardiaque à l'âge de 85 ans. La disparition de ce self made man qui délaissait volontiers ses usines pour les « soirées yacht » de Saint-Tropez avec, notamment, Gérard Depardieu, incarnait une époque révolue.

# Gérard Bourgoïn, dernier symbole des années fric



Une matinée de mars 1995, militaires cubains et mitraillettes sont de sortie dans le petit village de Chailley, situé à 40 minutes de la préfecture de l'Yonne. Le chef d'État communiste Fidel Castro est de passage dans le département. Sous le feu des projecteurs, le dictateur cubain rend visite à son nouvel ami, l'entrepreneur Gérard Bourgoïn pour une visite de l'usine Duc. À 56 ans, le « Roi du poulet » est au sommet de sa gloire. Si la venue du « Lider maximo » suscite des critiques, Droits de l'Homme oblige, elle provoque également la stupéfaction de la presse nationale qui découvre l'influence du Bourgoïn, un capitaine d'industrie qui semblait jusque-là cantonné à l'agroalimentaire et au football.

## TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER PLUS

Fils d'un couple de bouchers originaires de Chailley, Gérard Bourgoïn n'a eu qu'un seul mantra pour se défaire de sa condition sociale, celui de travailler. Titulaire d'un CAP de comptabilité, puis de boucher, passé en candidat libre, le jeune Chaillotin a toujours eu le labeur dans le sang. « À quatre ans, on m'a mis sur une petite chaise et je me servais du couteau ». Dès son enfance, il coupe ses premiers morceaux de viande à la boucherie pour aider son père Marcel. Son adolescence aurait pu figurer dans un roman de Balzac. Gérard Bourgoïn monte à Paris sans le sou pour perfectionner ses talents d'artisan, en parallèle d'une formation à l'Institut national de la conserve. À son retour dans l'Yonne, il travaille le jour pour son père, et développe la nuit, dans l'arrière-boutique familiale, un petit laboratoire où il expérimente diverses recettes

Parmi les amis célèbres du chef d'entreprise icaunais, l'acteur Gérard Depardieu que Gérard Bourgoïn parraine auprès de l'AJ Auxerre et le dictateur cubain Fidel Castro avec lequel les deux hommes font affaires... Photographie prise le 27 novembre 1996 à La Havane, Cuba. Crédit : William Stevens/Gamma-Rapho via Getty Images.



qu'il met en conserve et vend à des boutiques locales. Gérard Bourgoïn n'est pas maçon ? Qu'à cela ne tienne, il rassemble quelques gros bras du village, apprend à faire du béton et construit de ses propres mains sa première usine à Chailley. Sans autorisation préfectorale. Boucher, commercial ou pilote d'avion, il aura multiplié les casquettes au sein de son entreprise BSA (Bourgoïn S.A.). Une petite boucherie qu'il transformera en empire de l'agroalimentaire et élèvera au rang de numéro deux européen du poulet, à son apogée dans les années 1990.

## « COUP DE TÊTE » ET COUP MARKETING

Si Gérard Bourgoïn a su créer sa chance par la force de son travail, il a également été très habile pour se servir du contexte économique et politique à l'échelle locale et nationale. En 1977, le chef d'entre-

prise commence à se faire un nom dans l'Yonne. Il est démarché par Jean-Claude Hamel, président de l'AJ Auxerre, équipe de deuxième division, pour devenir sponsor et dirigeant. Le club icaunais se révèle aux yeux de l'Hexagone et se hisse en finale de la Coupe de France 1979. La même année, Jean-Jacques Annaud, jeune réalisateur, tourne son film Coup de tête à Auxerre, avec l'acteur Patrick Dewaere en vedette. Plusieurs joueurs auxerrois sont figurants dans ce long métrage tandis que Guy Roux conseille Jean-Jacques Annaud sur la partie football. Coup de tête ? Un vrai coup de pouce. L'équipe fictive de Trincamp porte une tunique bleu et blanche avec comme sponsor principal La Chaillotine. Un coup de projecteur pour le groupe Bourgoïn puisque le film connaîtra un succès populaire au cinéma. La suite ? Première division, épopée européenne, champion de France. Les maillots La

Chaillotine, Duc, et la figure de Gérard Bourgoïn deviendront au même titre que Jean-Pierre Soisson, emblématique maire d'Auxerre, indissociables de l'ascension de l'AJA.

## UN SAUVEUR TOMBÉ DU CIEL

Le « Roi du Poulet » n'a pas profité que du football pour servir ses affaires. Les « années fric » voient plusieurs politiques icaunais faire carrière sur le plan national. Si la collaboration avec Jean-Pierre Soisson n'ira jamais au-delà du carré vert, l'entrepreneur use de sa proximité géographique avec Henri Nallet, maire de Tonnerre et ministre de l'Agriculture de François Mitterrand pour s'ouvrir les portes des ministères. Rachat financé par l'État, pression sur certains dossiers, « Bourgoïn le Chiraquien » n'a aucune accointance idéologique avec le socialiste Nallet mais « se sert » volontiers de lui pour arriver à ses fins. À l'heure du chômage de masse et de la désindustrialisation, les pouvoirs publics jouent le jeu pour favoriser l'expansion du groupe Bourgoïn, tantôt pour favoriser la reprise d'entreprises au bord du dépôt de bilan, tantôt pour construire une nouvelle usine... La Bretagne n'est pas en reste. En 1980, le Chaillotin construit le plus grand complexe européen de dinde à Guiscriff dans le Morbihan. Pour que Bourgoïn puisse y poser son jet, le conseil régional breton signe sans hésitation un chèque de 18 millions de francs pour financer l'agrandissement de l'unique piste du modeste aérodrome, situé au pied du nouvel abattoir.

L'entrepreneur icaunais avait aussi un penchant pour les chefs d'État peu fréquentables. À l'au-

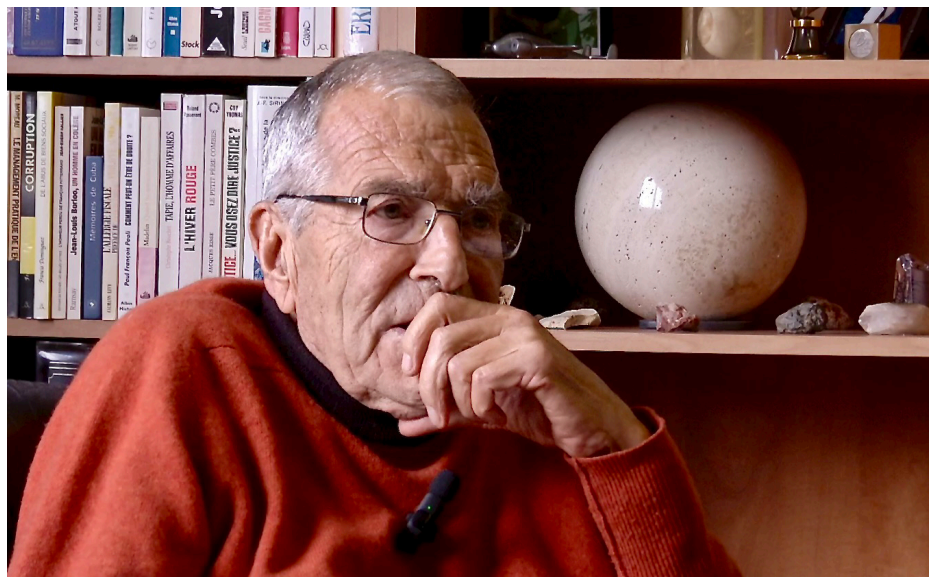
tomne 1991, Gérard Bourgoïn est contacté par le ministre cubain José A. Naranjo qui l'invite à La Havane pour rencontrer Fidel Castro. Il apporte dans ses valises dindes, jambons, quelques caisses de Chablis et ses talents de séducteur. Suffisant pour s'attirer les grâces du dictateur cubain qui l'invite régulièrement sur l'île communiste. Entre deux parties de chasse, sa grande passion, Gérard Bourgoïn fait fi de l'embargo américain. Il ouvre un bureau dans la capitale et exporte à Cuba, volailles, voitures, chaussures Adidas.

## DES AVENTURES SULFUREUSES

En échange, Fidel Castro lui accorde des permis d'exploration de poches de pétrole via la société Pebercand dans laquelle il embarque son ami Gérard Depardieu... Si l'aventure tourne court après le dépôt de bilan de BSA, l'ex « Roi du Poulet » tente de se refaire le plumage au Congo Brazzaville. Il négocie en personne avec le président Sassou-Nguesso des champs pétrolifères, embarque avec lui quelques fidèles de l'AJ Auxerre et monte de toutes pièces une académie de football qui remportera la coupe d'Afrique des nations juniors en 2007.

Malgré des hauts et des bas, l'impulsif boucher de Chailley a réussi le tour de force de parvenir, en à peine 30 ans, à sortir de l'anonymat pour devenir celui qui chuchote à l'oreille des puissants, mais aussi patron du football français de 2000 à 2003, fondateur d'une compagnie d'aviation d'affaires ou encore vice-président du conseil général de l'Yonne. À 85 ans, il s'en est allé.

Léo Agopian



Gérard Bourgoïn a accordé une de ses dernières interviews au jeune journaliste auxerrois Léo Agopian. Crédit : Capture d'image des rushes de Léo Agopian.



# COLLECTIVITÉS

## Un pré-budget 2025 très solide dans un contexte complexe

**Doubs.** Mercredi 5 mars, Grand Besançon Métropole présentait ses orientations budgétaires 2025. Élaborées dans un contexte d'incertitudes nationales inédit, ces dernières se veulent à la fois responsables et ambitieuses.



**L**e traditionnel exercice de présentations des orientations budgétaires auquel s'est livrée Anne Vignot, présidente de Grand Besançon Métropole (GBM) et maire de la ville la semaine dernière, avait ceci de particulier qu'il était le dernier de l'actuelle mandature, les prochaines élections municipales étant prévues pour mars 2026. Une mandature qui a débuté l'année de la création de la communauté urbaine du Grand Besançon, votée à une large majorité le 28 février 2019. Deux éphémérides qu'Anne Vignot a souhaité rapprocher pour mettre en exergue « un magnifique pré-budget 2025, élaboré dans un contexte complexe, mais qui parvient à garantir des investissements forts et productifs et reste au rendez-vous de notre double enjeu de transition écologique et de qualité de vie des habitants. Cette remarquable solidité illustre tout le bien-fondé du statut de communauté urbaine qui nous permet de faire territoire et sans qui rien de tel n'aurait été possible ».

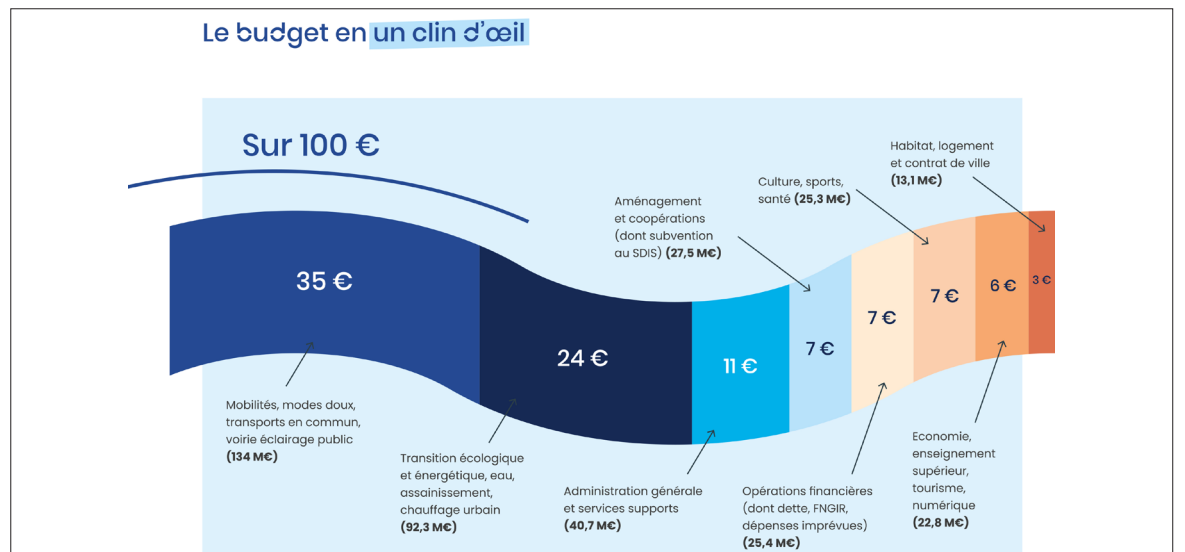
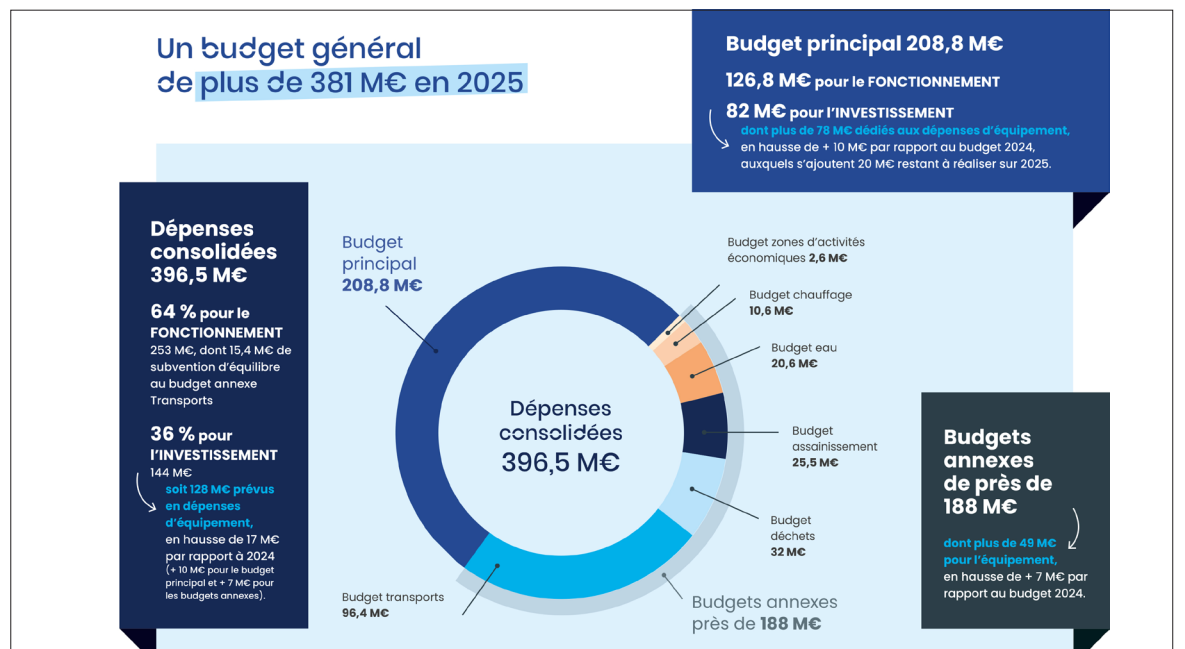
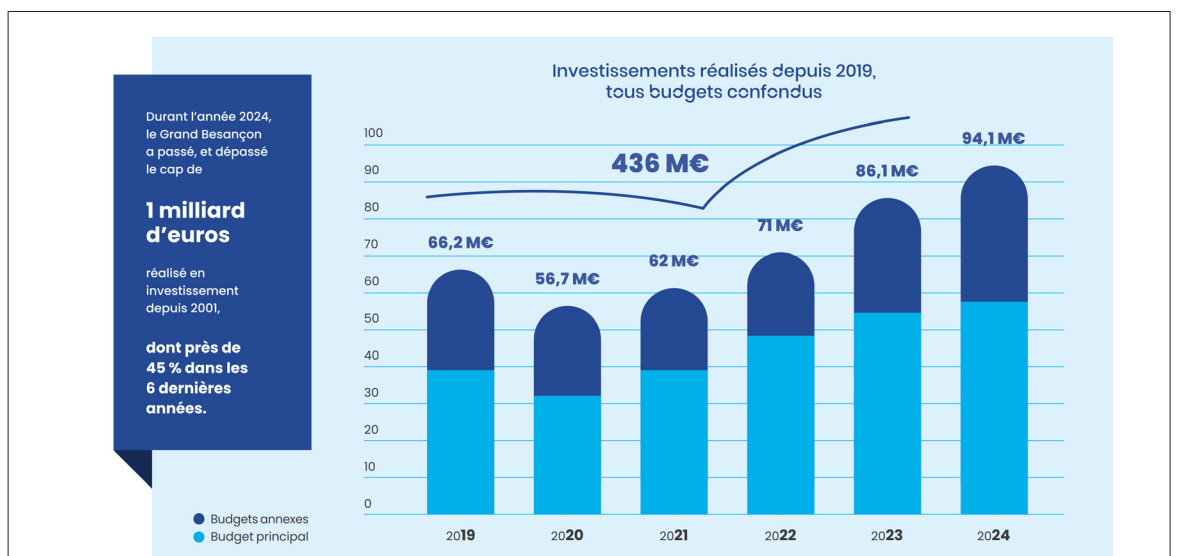
### UN BUDGET MAÎTRISÉ MAIS VOLONTAIRE

Avec plus d'un milliard d'euros investis depuis 2001, dont près de 45 % ces six dernières années, GBM a franchi une étape clé en 2024. Cette mobilisation financière se traduit concrètement par des réalisations structurantes : lancement de la Grande Bibliothèque (initiée par l'ancien maire Jean-Louis Fousseret) avec 13,4 M€ prévus en 2025 et déjà 11,6 M€ mobilisés sur les exercices précédents, achèvement du programme universitaire (près de 6 M€ investis en 2025 pour la restructuration de ses trois campus), modernisation de la base de loisirs d'Osselle-Routelle (650.000 € inscrits au budget 2025 sur les 7 M€ investis au total), acquisition pour 14,5 M€ de nouvelles rames de tramway, renforcement du réseau cyclable (3 M€ investis par an contre 0,8 M€ jusqu'en 2020)... Pour 2025, GBM confirme sa trajectoire avec un projet de budget global de plus de 381 M€, en hausse de plus de 24 M€ par rapport à l'an dernier. L'investissement atteint un niveau inédit de 128 M€, soit 17 M€ de plus qu'en 2024, témoignant de l'accélération du Plan pluriannuel d'investissement (PPI). « Si ce pré-budget se montre ambitieux, il n'en demeure pas moins qu'il a été

élaboré dans un contexte d'incertitudes nationales inédit, argue Gabriel Baulieu, premier vice-président de GBM en charge notamment des finances. Nous avons d'abord eu une "fausse loi de finances" qui prévoyait 7 Mds € de contributions pour l'ensemble des collectivités, puis enfin la loi de finances adoptée en février qui porte en elle un déficit prévisionnel de 160 Mds € mais qui revoit à la baisse l'effort demandé aux collectivités en le faisant passer à 2 Mds €. Par contre, le gel de la TVA et la hausse progressive du taux de cotisation retraite sont maintenus, ce qui ne pourra qu'avoir des conséquences dans nos exercices présents et à venir, quand on sait qu'aujourd'hui, seul 1/3 de nos recettes fiscales dépendent de nos décisions communautaires ».

Face à ces contraintes, GBM maintient une gestion maîtrisée de ses dépenses de fonctionnement qui restent en dessous de la moyenne nationale : « Nos dépenses de fonctionnement net par habitant sont de 582 € soit inférieures de 27 % au panel de collectivités appartenant à notre strate démographique, précise Gabriel Baulieu ajoutant que : les recettes de fonctionnement de GBM sont également en deçà de celles de ce même panel de 709 € par habitant contre 972 €, ce qui nous préserve de la nouvelle ponction du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (Dilico) ». De même, la communauté urbaine fait le choix de « préserver la qualité des services publics, sans hausse de fiscalité et avec une évolution maîtrisée des tarifs pour les usagers ». « Avec ce budget responsable et ambitieux, GBM réaffirme sa détermination à construire un territoire innovant, solidaire et attractif, répondant aux défis d'aujourd'hui et de demain, pour tous ses habitants », défend Anne Vignot. Ce dernier incarne les priorités du projet de territoire adopté à l'unanimité en mars 2022 : développement économique et touristique, enseignement supérieur, énergies renouvelables, rénovation énergétique et habitat, mobilités durables. Avec, par exemple : plus de 11 M€ consacrés en 2025 à l'habitat, dont 5,4 M€ investis dans la poursuite du programme de renouvellement urbain de Planoise (de 180 M€), 3,2 M€ pour favoriser l'installation d'entreprises sur le territoire et donc l'emploi, 7,4 M€ fléchés sur l'agrandissement du réseau de chaleur de la ville...

Frédéric Chevalier



**Région BFC.** Pour la première fois, c'est à la préfecture de région à Dijon que l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), a présenté son bilan 2024 et ses perspectives pour 2025. Une réponse affirmée de l'État aux ténors de la droite qui contestent l'utilité de l'opérateur national pour la transition écologique.

# 125,4 M€ déployés en 2024 par l'Ademe en BFC pour 617 projets accompagnés

**Bourgogne Franche-Comté**

Entre 2023 et 2024, l'Agence pour la transition écologique et la maîtrise de l'énergie (Ademe) en BFC a constaté une « explosion » du nombre de dossiers accompagnés dans la région. « Je suis frappé de l'engagement du monde économique dans la transition écologique », a d'ailleurs salué le préfet de la région BFC et de la Côte-d'Or Paul Mourier qui avait ouvert - et c'était une première - les portes de la préfecture pour présenter à la presse les chiffres du bras armé de l'État pour la mutation écologique. Une façon de réaffirmer la pertinence de l'agence, alors que son efficacité a été fortement remise en question par certains ténors de la droite, jusqu'au président du Sénat Gérard Larcher, alors que s'élabore le débat budgétaire.

## 444,5 M€ INVESTIS EN BFC

Dans le détail, Adrienne Krzakala, la directrice régionale de l'Ademe BFC a présenté les chiffres 2024. 617 projets ont été accompagnés et 125,4 M€ directement injectés par l'Ademe sur un montant total de 444,5 M€ investis en 2024 dans la transition écologique. 37,7 % des projets sont dans la filière

bois-forêt (qui représente 24.000 emplois dans la région) ; 28,6 % dans le secteur de la chaleur renouvelable et 18,7 % pour le domaine de l'économie circulaire et le traitement des déchets. Les autres filières (décarbonation de l'industrie, accompagnement des démarches territoriales, hydrogène, tourisme, bâtiment) étant beaucoup trop marginales. Très concrètement, l'Ademe aura ainsi participé à hauteur de 268.900 € (soit 40 % de l'investissement total de 672.251 €) pour aider l'entreprise d'exploitation forestière de la Nièvre Bongard Bazot & Fils à acquérir une machine de bûcheronnage avec géolocalisation intégrée fonctionnant avec une huile biodégradable et pour digitaliser l'exploitation, ou encore à hauteur de 8,416 M€ pour la scierie Ducerf (Saône-et-Loire) pour la création d'une installation d'une centrale de cogénération à partir de biomasse bois. Citons aussi la création d'un réseau de chaleur renouvelable à Poligny (Jura) par Poligny Énergie, filiale d'Engie solutions : chaufferie biomasse, pompe à chaleur permettant de valoriser la chaleur fatale de la fromagerie Jurafloré, 42 sous-stations alimentées et télégestion de l'ensemble. L'investissement est conséquent : 11,232 M€ sur lesquels l'Ademe s'en-

gage à hauteur de 3,2 M€. Ce type de projet fournit chauffage et eau chaude à 976 logements tout en évitant le rejet de 2.325 tonnes de CO<sub>2</sub>/an.

Parallèlement, 41,8 M€ ont été dévolus par l'État à la décarbonation de l'industrie et des transports et au recyclage, et 15,2 M€ pour assurer le repeuplement forestier et équiper les sociétés sylvicoles dans le cadre de France 2030 en BFC.

## UNE COP RÉGIONALE COMME CADRE

Les actions de l'Ademe s'inscrivent plus généralement dans la Cop (conférence des parties régionales), déclinaison régionale des accords de Paris et cadre de la planification écologique à l'échelle du territoire, actée en 2024. Deux dispositifs sont particulièrement mis en avant par l'agence : le programme Tete (Territoire engagé pour la transition écologique), qui rassemble 36 collectivités en BFC et le réseau Élus pour agir, qui compte 300 membres à ce jour. Si 2024 « a été une année clef pour la planification écologique territoriale, 2025 sera celle de la mise en œuvre de la feuille de route », s'est félicité Paul Mourier, qui estime que « l'échelle pertinente de l'efficacité est celle au plus près des territoires ». Interrogé sur la viabilité



De gauche à droite : Jean-Luc Saublet, directeur régional délégué de l'Ademe BFC, Adrienne Simon-Krzakala, directrice régionale et Paul Mourier, préfet de la région BFC et de la Côte-d'Or. Crédit : JDP.

de l'engagement écologique de l'État alors que la loi de programmation agricole a considérablement assoupli l'usage des intrants, par exemple, ou que la récente interdiction des polluants éternels a exclu le domaine des ustensiles de cuisson, le préfet a rétorqué que l'État faisait montre d'une « action résolue » avec un plan

d'accompagnement « massif dans différents secteurs » en faveur de la transition écologique, mais que cette dernière devait être « pragmatique. Une écologie punitive n'est pas comprise. Elle doit s'inscrire dans la durée et tout n'est pas possible dans le même temps ».

Emmanuelle de Jesus

**Côte-d'Or.** Vendredi 28 février, le préfet Paul Mourier et le président du conseil départemental de la Côte-d'Or, ont installé cette instance issue de la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023.

## Création du comité départemental de l'emploi

**Dijon**

Composé de 42 membres (représentants de l'État, des collectivités territoriales et des organisations syndicales et patronales), le premier comité départemental pour l'emploi lancé par l'État et le conseil départemental de la Côte-d'Or s'inscrit dans une démarche d'accompagnement renforcé des personnes les plus éloignées du marché du travail, mais également « pour agir avec les entreprises afin de faire face à leurs tensions de recrutement ».

Cette instance « unique » de suivi partagé des politiques d'insertion et d'emploi a vocation à « piloter, coordonner et adapter aux situations locales la mise en œuvre des orientations stratégiques arrêtées par le comité national pour l'emploi ; assurer la définition et la mise en œuvre des politiques d'insertion des publics éloignés de l'emploi et notamment



De gauche à droite : Christine Barbier, directrice du pôle solidarités, du conseil départemental de la Côte-d'Or, François Sauvadet, président du conseil départemental de la Côte-d'Or et Paul Mourier, préfet de la région BFC, préfet de la Côte-d'Or. Crédit : CD 21.

des allocataires du RSA ; veiller à la mise en œuvre des missions et des engagements des acteurs du réseau pour l'emploi et des actions et procédures communes. »

## CONCRÉTISATION D'UNE EXPÉRIMENTATION

La création de ce comité vient

conclure une expérimentation visant « à ramener à l'emploi ceux qui en sont le plus éloignés grâce à un accompagnement personnalisé », pour laquelle le département de la Côte-d'Or avait été pilote sur les territoires des agences solidarités Côte-d'Or de Genlis et de Beaune.

Selon François Sauvadet, président du conseil départemental de la Côte-d'Or, cette expérimentation a produit un résultat « remarquable puisqu'au 31 décembre 2024, à la fin de l'expérimentation, 949 personnes avaient retrouvé un emploi sur les 1.905 concernées, et plus de 1.000 au 8 février. » Ramener les personnes à l'emploi est une priorité, non seulement sociale mais aussi budgétaire puisque le conseil départemental, chargé des « solidarités humaines » et donc du versement du RSA a constaté une augmentation de 2,5% du nombre de bénéficiaires de cette allocation entre début 2023 et fin 2024. Or le PLF 2025 a prévu un effort de 2,2 Mds € aux collectivités locales qui doivent donc assumer leurs compétences obligatoires dans un cadre budgétaire beaucoup plus contraint.

en bref



E. de J.

## Côte-d'Or

### ACCOMPAGNER LA SORTIE DE L'HÔPITAL.

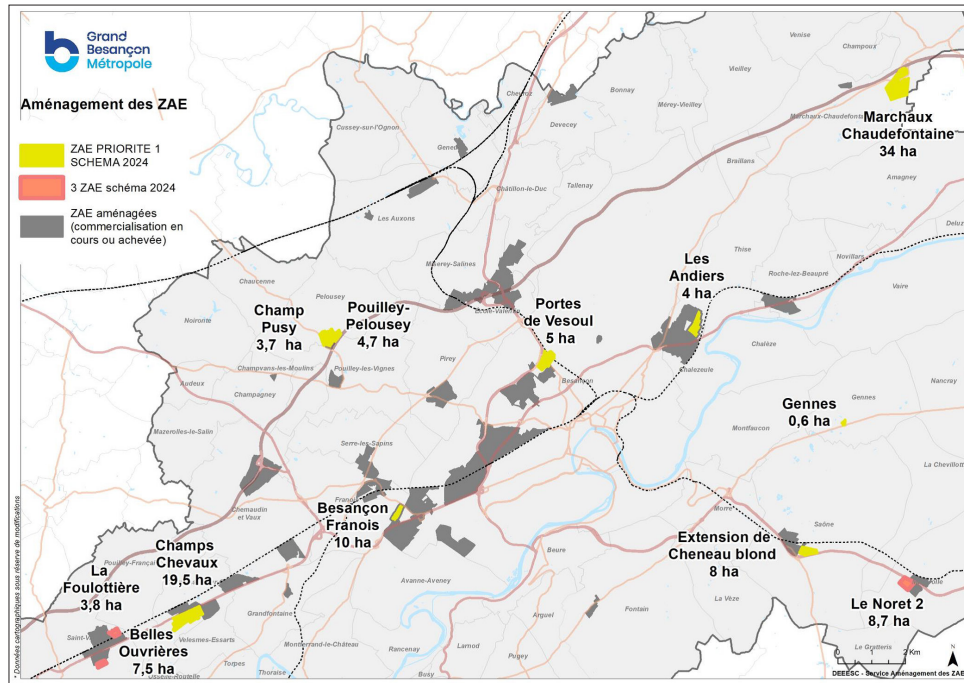
Depuis le 21 janvier 2025, VYV Domicile en Bourgogne a lancé son projet d'équipe prête à partir, nommée « Relai », piloté en partenariat avec l'Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles, dans le cadre d'une expérimentation nationale du gouvernement pour la promotion de l'innovation en santé. Après cinq années de travail, le projet est aujourd'hui dans sa phase d'expérimentation. Ce dispositif a pour vocation de renforcer l'accompagnement des patients pour leur retour à domicile après une hospitalisation, en mettant en place un accompagnement immédiat, gratuit et pour une durée allant jusqu'à 30 jours après la sortie d'hospitalisation. Il propose un financement expérimental sous la forme d'un forfait « assurance maladie ». Concrètement, l'équipe Relai accompagne les patients dès la sortie de l'hôpital ou de la clinique et organise la mise en place de solutions pérennes en lien avec les professionnels des structures et avec les dispositifs de coordination du territoire. L'équipe Relai de VYV 3 Bourgogne se compose d'une infirmière coordinatrice, d'auxiliaires de vie sociale/aides-soignants, d'infirmiers, d'un ergothérapeute, d'un psychologue et d'un conseiller en économie sociale et familiale. Le dispositif est proposé aux patients en sortie d'hospitalisation, par les professionnels de l'établissement hospitalier. Pour bénéficier de Relai, le patient doit être hospitalisé au CHU de Dijon ou dans une clinique dijonnaise, habiter une commune de Dijon Métropole, avoir bénéficié d'une évaluation sociale.

**Doubs.** La métropole bisontine s'est engagée dans une démarche de optimisation et de rationalisation de son offre foncière à vocation économique. Ainsi, 114 hectares devraient être aménagés d'ici à 2050, dont la ZAC de Marchaux-Chaufontaine, livrable en 2028.

## ZAN : GBM priorise ses ZAE

ors du conseil communautaire du 6 mars, Grand Besançon Métropole (GBM) a consacré un rapport au bilan de la concertation préalable relative à la Zone d'aménagement concerté (Zac) de Marchaux-Chaufontaine, lancée en décembre 2023 (voir encadré). Cette restitution fut l'occasion pour les élus de revenir sur l'actualisation du Schéma de priorisation des Zones d'activités économiques (ZAE), adoptée en décembre 2024 et qui sera à nouveau au cœur des discussions pour une délibération attendue en juin 2025. « Depuis 2017, GBM est compétent pour la création, la gestion et l'entretien des ZAE, rappelle Nicolas Bodin, vice-président de GBM, en charge de l'économie, de l'emploi, de l'insertion, de la relance, de l'innovation et de la transition, du commerce et de l'artisanat. Avec 59 ZAE à son actif, dont 53 déjà achevées ou en cours de commercialisation, GBM occupe une place essentielle dans le tissu économique local ». Ces zones représentent 1.290 hectares de terrain et accueillent 1.850 établissements générant plus de 29.000 emplois privés, soit plus de la moitié des emplois privés du territoire de GBM.

Le coût moyen des opérations d'aménagement des ZAE varie de 70 à 100 € par mètre carré, selon la nature du terrain et des infrastructures nécessaires. « Ces projets d'aménagement sont complexes et nécessitent plusieurs années, en moyenne de trois à dix ans, pour être finalisés, notamment en raison d'une tendance haussière des études et procédures réglementaires les accompagnant. Elles se chiffrent à plus de 18 aujourd'hui, incluant les évaluations environnementales, études d'impact et consultations publiques »,



précise Nicolas Bodin.

Début 2025, le foncier disponible sur les ZAE de GBM est de 22 ha dont 10,2 ha en zones mixtes (technopoles Temis Microtechniques et Temis Santé). Pour faire face à la rareté des terrains et à l'augmentation de la demande, essentiellement endogène (plus de 46 dossiers à ce jour), le schéma de priorisation des ZAE prévoit l'aménagement de 114 hectares de foncier brut d'ici à 2050 (entre 70 et 75 hectares nets). Plusieurs projets majeurs sont déjà en cours, comme la ZAC de Marchaux-Chaufontaine (38 ha, livraison prévue en 2028), ainsi que d'autres à Besançon, Saint-Vit, Saône et Mamirolle. Ces nouvelles ZAE seront dédiées aux activités industrielles, artisanales, commerciales et logistiques. En parallèle, GBM s'engage dans la requalification des ZAE existantes. Trois premières zones seront requalifiées d'ici 2030 : Thise-Chalezeule, Saint-Vit et Saône. « Ces opérations visent à renforcer l'attractivité de ces zones, à éviter la vacance -

même si nous pouvons nous féliciter d'avoir un taux très faible de 3,2 % - et à améliorer la qualité de vie au travail », précise le vice-président.

Conformément à la loi Climat et résilience, GBM s'inscrit dans une logique de sobriété foncière pour atteindre le zéro artificialisation nette d'ici 2050. « Nous avons consommé en moyenne dix hectares par an sur les 20 dernières années, soit 1/3 de l'artificialisation de GBM ».

### UNE GESTION FONCIÈRE DURABLE ET ÉQUITABLE

Dans le même esprit, GBM prévoit de renforcer son rôle de gestionnaire foncier avec l'objectif de maîtriser davantage les terrains et bâtiments stratégiques. « L'utilisation, par exemple, du bail à construction qui permet de dissocier la propriété du foncier - qui reste à GBM - et celle du bâti, ainsi que d'autres outils contractuels permettront de garantir une gestion foncière durable et équitable. Par ailleurs, nous souhaitons favoriser dans ces zones économiques l'émergence de clubs d'entre-

prises, à l'image de ce qui se fait déjà sur le parc d'activités La Fayette dans le quartier de Planoise, afin d'avoir un interlocuteur unique à même de faire remonter les éventuels problèmes et doléances des entreprises. Nous réfléchissons également à une augmentation du prix de notre foncier qui est aujourd'hui plutôt faible par rapport au tarif pratiqué par le privé, développe Nicolas Bodin tout en rappelant que : le bilan d'activité des ZAE reste déficitaire de 30 à 65 % pour GBM. Le développement de ces zones apparaît bien comme une volonté politique de GBM de se positionner en acteur clé du développement économique local et de l'emploi en accompagnant la croissance des entreprises, en anticipant leur besoin foncier au plus près du réel afin de garantir leur maintien sur le territoire, tout en conciliant la préservation des ressources foncières du territoire, notamment par une stratégie d'aménagement par densification ».

Frédéric Chevalier

## Marchaux-Chaufontaine : une zone économique sous concertation publique

■ Dans le cadre de sa politique de développement des ZAE face à la pénurie d'offres disponibles et dans l'objectif de disposer de foncier à vocation économique à l'est de l'agglomération d'ici à 2027, GBM a souhaité engager une opération d'aménagement sur la commune de Marchaux-Chaufontaine sous la forme d'une Zone d'aménagement concerté (ZAC). GBM a ainsi délibéré le 14 décembre 2023 sur l'ouverture de la concertation préalable et sur la participation du public pour cette opération d'aménagement. « Cette concertation a été un moment clé

d'échange qui a permis d'enrichir le dossier sur des aspects liés à la mobilité et aux dimensions socio-économiques et environnementales », affirme Catherine Barthelet, vice-présidente de GBM en charge du Projet de territoire, de la planification et stratégie de développement, des prospectives et des coopérations. La durée de la concertation (12 mois) a permis une prise en compte des observations du public au fil de l'eau de l'élaboration du projet, dans sa phase de préfiguration. Sur le plan quantitatif, 54 contributions écrites ont ainsi été déposées.

## Yonne

**ÉNERGIE : LANCEMENT IMMINENT DES TRAVAUX DU RÉSEAU DE CHALEUR AUXEV 2.** Dans quelques jours, les premiers coups de pioche pour intégrer ce second réseau dans le sol auxerrois vont se faire entendre, rue Denfert-Rochereau. Un premier tronçon de 4,5 km doit voir le jour à la fin de l'année. « Cette nouvelle infrastructure, menée en partenariat avec le groupe Coriance, renforcera la production de chaleur à partir de la biomasse pour faire profiter davantage d'Auxerrois, au sud et à l'est de la ville, des avantages des énergies vertes », précise la ville d'Auxerre. Doté fin 2026 d'une chaufferie biomasse d'une puissance de 8,8 MW qui assurera 75 % d'énergie verte, Auxev 2 doit s'étendre sur 14 km en 2028 et raccorder 5.000 équivalents-logements. « Des bâtiments municipaux seront notamment raccordés, dont l'école maternelle des Rosoires, mais aussi la gendarmerie, le lycée Vauban, le siège social de Domanys ainsi que deux maisons de retraite. » Ce système de chauffage urbain haute performance s'inscrit dans la stratégie d'autonomie énergétique de l'Auxerrois, validée par le Plan climat air énergie territorial (PCAET) en 2024, et représente un investissement de l'ordre de 23 M€.

## Doubs

**DES VÉHICULES PLUS VERTS POUR GRAND BESANÇON MÉTROPOLE.** Dans le cadre de sa politique de transition écologique, la collectivité bisontine va procéder à l'acquisition d'un camion benne électrique destiné à la collecte des déchets en centre-ville, pour une gestion plus écologique des ordures ménagères. Elle va part ailleurs, lancer une expérimentation de quatre véhicules Citroën Ami 100 % électriques, déployés pour optimiser les trajets intra-urbains des agents, ainsi que le déploiement de solutions de décarbonation, combinant le renouvellement progressif de la flotte et l'usage du biocarburant.

## Côte-d'Or

**L'IA AU SERVICE DE LA SANTÉ : UNE FORMATION DIPLOMANTE À DIJON ET OUTRE-MER.** Mieux comprendre, détecter et traiter les maladies, telles sont les promesses de l'intelligence artificielle (IA) au service de la santé. Depuis le début d'année, grâce au professeur Patrick Callier, chef de service du laboratoire de génétique chromosomique et moléculaire à Dijon, le premier Diplôme inter-universitaire (DIU) en IA Générative a vu le jour dans la cité des ducs, en collaboration avec le Centre hospitalier de l'université de Montréal (CHUM) et les universités de Paris, Nantes, Caen. Une première en France et pour le CHU Dijon Bourgogne qui s'affirme comme l'un des fers de lance pour le développement de IA en santé.

**FEMMES DE LA TECH ET DE L'INDUSTRIE À L'INTERNATIONAL.** C'est l'un des nombreux temps forts du Mois de l'égalité ! Pour sa troisième édition, LADYj Tech valorisera de nouveau, le mercredi 26 mars au campus métropolitain ESTP-ESEO de Dijon, l'innovation au féminin avec trois séquences dont deux nouvelles thématiques consacrées à l'industrie et l'international. Parmi les intervenantes, trois invitées européennes seront de la partie, Birgitte Graverholt, directrice et responsable du développement de la startup Alivia (université d'Agder en Norvège), Eva Cathrine Skuthe, cofondatrice et CEO de la direction du développement de la startup Oripatch AS (université d'Agder) et Ivana Pibiri, professeure de chimie organique, distinguée meilleure innovatrice d'Italie par le Prix Itwinn en 2023 (Université de Palerme en Italie).

en bref

# Opinions

## Souveraineté numérique européenne, un enjeu existentiel face aux Big Tech

Thomas Ballardur, CEO d'Interstis, plateforme collaborative française et sécurisée (Le Creusot)

L'avenir du numérique européen se joue maintenant. La décision récente de Donald Trump de destituer trois des quatre membres du Privacy and Civil Liberties Oversight Board (PCLOB) met en lumière une réalité que nous avons trop longtemps refusée : l'Europe est une colonie numérique des États-Unis. Nos données, notre capacité d'innovation et notre souveraineté sont dépendantes d'intérêts étrangers qui ne protègent ni nos valeurs, ni notre démocratie et encore moins nos économies. Il est urgent de changer de cap et de définir une stratégie européenne forte pour la souveraineté numérique.

L'extraordinaire développement du cloud a transformé le numérique en un enjeu existentiel de souveraineté. L'extrême facilité d'accès aux infrastructures cloud des GAFAM a agi comme une drogue dure pour les entreprises européennes, qui se sont laissées enfermer dans un modèle de dépendance.

Ce modèle de colonisation rampante repose sur le Trans-Atlantic Data Privacy Framework (TADPF), une fragile construction juridique qui prétend garantir la protection des données européennes aux États-Unis. Mais avec la remise en cause de l'indépendance du PCLOB, ce cadre s'écroule plus vite que prévu. En réalité, nous acceptons un marché de dupe : nous payons des services plus chers et moins adaptés à nos besoins, tout en offrant, en retour, un accès illimité à nos données. Près de 25% du chiffre d'affaires des GAFAM est réalisé en Europe, une rente numérique prélevée sur notre économie.

Ailleurs dans le monde, la situation est différente :

la Chine et la Russie ont développé leurs propres écosystèmes cloud et logiciels. L'Europe, elle, reste désorganisée et permissive, incapables de protéger ses propres champions technologiques.

Certains pays européens, à l'image de la France, adopte des normes exigeantes comme le SecNumCloud, mais ne les impose pas systématiquement aux organisations de son territoire, minant ainsi leur valeur marché. Pendant que les États-Unis nationalisent les activités américaines de TikTok pour contrer l'influence chinoise, la Commission européenne laisse se perpétuer le monopole des GAFAM en fermant les yeux sur leurs violations répétées du RGPD.

Le 47ème président des États-Unis nous montre ce qu'on ne veut pas voir : les États-Unis considèrent les données européennes comme un actif stratégique sous contrôle américain. Sur ce point, la nouvelle administration américaine a le mérite de la clarté. En contrepartie, nos entreprises sont privées d'accès au marché public américain et condamnées à une dépendance technologique qui freine notre compétitivité.

Il est possible de renverser cette tendance. L'exemple chinois de DeepSeek montre que ce n'est pas qu'une question de moyens. En Europe, il y a trois ans, nous n'avions aucune alternative crédible à Microsoft 365. Aujourd'hui, des solutions comme Hexagone (France) ou OpenDesk (Allemagne) prouvent qu'une autre voie est possible.

Paradoxalement, Trump pourrait être le déclencheur d'un développement extraordinaire des

solutions européennes. Il met fin à la fiction d'une équivalence entre les modèles américains et européens en matière de protection des données et nous met au défi de construire un numérique souverain.

Face à cette situation, nous devons adopter une stratégie claire et ambitieuse :

- Former et informer les décideurs aux enjeux du numérique souverain.
- Réserver les marchés publics des industries sensibles aux acteurs européens pour protéger nos données stratégiques et renforcer notre écosystème.
- Orienter les financements publics vers les projets garantissant une indépendance technologique.
- Sortir du TADPF, qui ne garantit aucune protection réelle des données européennes.
- Soutenir la migration des entreprises vers des clouds souverains en facilitant l'accompagnement et le financement.

- Favoriser la consolidation des acteurs du cloud et du logiciel pour créer des champions européens.

- Empêcher l'exode des pépites technologiques européennes en leur offrant des opportunités de croissance depuis l'Europe.

Nous avons un écosystème technologique européen prometteur. Mais pour passer à l'échelle et peser face aux GAFAM, il faut une volonté politique forte. Il est temps de cesser d'être des clients captifs et de redevenir maîtres de notre avenir numérique. La souveraineté numérique n'est pas un luxe : c'est une nécessité stratégique pour la France et pour l'Europe. L'histoire nous jugera sur les choix que nous faisons aujourd'hui.

## Le billet PAR EMMANUELLE DE JESUS

### Dans « conscience », il y a... science



Décidément, la première semaine de mars devient celle de tous les combats contre les obscurantismes. La veille du 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, avait lieu en France

le mouvement « Stand Up for science France », initié par Olivier Berné (astrophysicien), Patrick Lemaire (biologiste) et Emmanuelle Perez-Tisserant (historienne), en écho à la journée *Stand-up for science* initiée aux États-Unis pour dénoncer les attaques inouïes que porte l'administration Trump depuis le 20 janvier à l'encontre du monde scientifique.

Le monde selon Trump relègue la vérité scientifique au rang de simple opinion : la terre peut être sphérique ou plate, il n'y a plus que deux genres, le réchauffement climatique n'existe pas, n'importe quel hurluberlu peut raconter absolument n'importe quoi au mépris de tout fait scientifiquement démontré, mais quand le curseur de la vérité est à ce point explosé, toutes les paroles se valent.

Plus grave encore, le monde selon Trump supprime des pans entiers de connaissance - merci les bases de données que l'on envoie dans les ténèbres en contrôlant les data centers -, sabre les effectifs des plus hautes administrations du pays telles la Food and Drugs Administration et censure à tour de bras. Les droits des minorités (y compris les femmes, soit, excusez du peu, 50% de l'humanité), le climat, mais aussi l'agronomie, la santé... : autant de pans entiers de la recherche soit privés de financements ou d'autorisations, soit dirigés en fonction d'une science autorisée, une science « américaine » qui reflète en réalité les croyances du président. « Science sans conscience n'est que ruine de l'âme », écrivait Rabelais dans son ouvrage *Gargantua*, ce qui, à la lumière de ce que ces mots désignaient à l'époque, signifie que l'accumulation de savoirs sans la capacité de les comprendre et de les intégrer au service d'une morale (une sagesse individuelle ou, aujourd'hui, celle d'une vérité partagée par la communauté scientifique) n'est que chaos. Ajoutons que Rabelais, scientifique car médecin, mais aussi moine défroncé, s'opposait violemment dans ses ouvrages à la doxa de la Sorbonne, alors école de théologie, où l'enseignement était dispensé sous la férule des Écritures... une science « autorisée », déjà. Moi qui ne possède ni le savoir, ni la façon du truculent Tourangeau, je me contenterais de conclure que, si l'on ôte « science » à « conscience », ce qui reste ne pèse pas lourd en neurones...

## Le coin bouquins

**DIVERSITÉ ET INCLUSION, POURQUOI L'ENTREPRISE NE PEUT PLUS ATTENDRE.**



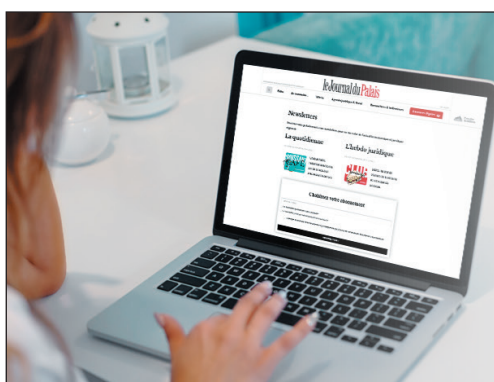
Ce livre est une invitation puissante à passer de la parole aux actes dans le monde de l'entreprise, un appel à l'action pour celles et ceux – salariés, dirigeants, RH, managers – qui comprennent que la diversité, l'équité et l'inclusion ne sont plus des options, mais des impératifs pour l'avenir des entreprises. À travers histoire personnelle et des témoignages de managers engagés, les auteurs, deux entrepreneurs, dévoilent une vision forte : celle d'une entreprise moderne où la diversité est un véritable moteur de performance, d'innovation et de résilience.

♦ Éditions de l'aube, 208 pages, 18 €.

## Le regard de Faro

### PLAN ANTI BUREAUCRATIE DE MUSK : VAGUE DE LICENCIEMENTS AUX ÉTATS-UNIS

(IL EXISTE UN PARADIS DE LA BUREAUCRATIE SUR LE VIEUX CONTINENT PRÊT À NOUS ACCUEILLIR... LA FRANCE JE CROIS QUE ÇA S'APPELLE



## NEWSLETTER

**ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT**

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

# le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

## INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site [www.journal-du-palais.fr](http://www.journal-du-palais.fr) du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif. Seules les annonces présentes sur notre site [www.journal-du-palais.fr](http://www.journal-du-palais.fr) ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur [actulegales.fr](http://actulegales.fr)

### le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Confiez-nous vos annonces légales !



Envoyez vos annonces par mail à : [annoncelegale.jdp@legalnet.org](mailto:annoncelegale.jdp@legalnet.org)  
Renseignements au 03 80 68 25 55

### le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional  
LE JOURNAL DU PALAIS  
SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon  
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON  
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56  
Site internet : [www.journal-du-palais.fr](http://www.journal-du-palais.fr)

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

**Principal associé :** Générale de Participations

**Représentant légal et directeur de la publication :** Benjamin BUSSON

**Directeur :** Jacques STAKLIN

**Rédactrice en chef :** Emmanuelle DE JESUS

**Rédaction :** Frédéric CHEVALIER - Militine GUINET - Killian ROBLLOT

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €  
Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres  
Polignon Pla de L'Estany s/n  
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

xxx

**Service annonces légales :** [annoncelegale.jdp@legalnet.org](mailto:annoncelegale.jdp@legalnet.org)

**Rédaction :** [redaction.jdp@legalnet.org](mailto:redaction.jdp@legalnet.org)

## Procédures adaptées

### MAIRIE DE COUCHEY

#### Avis d'appel public à la concurrence

1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ : Mairie de COUCHEY, 3 place Charles de Gaulle - 21160 COUCHEY ; Tél. : 03.80.52.10.90. - Fax : 03.80.52.84.24 ; E-mail : [ville.couchey@wanadoo.fr](mailto:ville.couchey@wanadoo.fr)
  2. PROCÉDURE DE PASSATION : Marché de travaux à procédure adaptée, en application de l'article L2123-1 du code de la commande publique.
  3. OBJET DU MARCHÉ : Aménagement de la rue Pasteur (partie ouest).
  4. LIEU OÙ L'ON PEUT RETIRER LE DOSSIER DE CONSULTATION : Le dossier peut être téléchargé sur le profil acheteur de la commune avec le lien <https://marches.ternum.bfc.fr/> (référence voiriepasteur2025)
  5. DATE D'ENVOI À LA PUBLICATION : 27 février 2025.
  6. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : Lundi 24 mars 2025 à 12 heures
  7. CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES : selon les critères énoncés dans le règlement de la consultation.
  8. RENSEIGNEMENTS : Tout renseignement d'ordre technique ou administratif sera demandé par mail à [ville.couchey@wanadoo.fr](mailto:couchey@wanadoo.fr).
- Visite obligatoire : NON.  
L2501144

### MAIRIE DE FLEUREY SUR OUCHE

#### Marché public de travaux à procédure adaptée

1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ : Commune de Fleurey-sur-Ouche - 1 bis Rue du Sophora 21410 FLEUREY-SUR-OUCHÉ - 03.80.76.07.47 - [contact@fleureysurouche.fr](mailto:contact@fleureysurouche.fr)  
SIRET : 21210273500017
2. TYPE DE PROCÉDURE : Procédure adaptée ouverte selon articles L. 2123-1-1° ; R. 2123-1-1° et R. 2113-1 du code de la commande publique
3. OBJET : Marché de services concernant une étude pour la réalisation d'un schéma directeur des circulations et des espaces publics
4. MODALITÉS D'OBTENTION DES DOSSIERS : Téléchargement sur la plateforme <https://www.marches-securises.fr>
5. DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES : Lundi 24 mars 2025 à 12H00  
L2501177

## COLLECTIVITE TERRITORIALES ENTREPRISE SOCIALES ETABLISSEMENTS PUBLICS

le Journal du Palais  
La Fondation Schneider  
rachète Pontigny

AVOCATS  
EXPERTS COMPTABLES  
COMMISSAIRES DE JUSTICE  
NOTAIRES

03.80.68.25.55.

[annoncelegale.jdp@legalnet.org](mailto:annoncelegale.jdp@legalnet.org)

Annances légales

## Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or

VENTE CESSON  
ATTRIBUTION D'APPORTS

SCP Ludovic BAUT  
Eloïse SALICHON-COLLOT  
Notaires associés à DIJON (21000)  
52 bd Carnot

## «LE MILK»

Insertion - Cession de  
fonds de commerce

Suivant acte reçu par : Maître Ludovic BAUT, Notaire à DIJON, le 25 février 2025 enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de DIJON le 28 février 2025 Dossier 2025 00009735 référence 2104P01 2025 N 00524, Monsieur Jordan BEN MILOU, buraliste, demeurant à DIJON (Côte-d'Or), 19 rue des Mazières, né à DIJON (Côte-d'Or) le 7 mars 1993 a cédé à Monsieur Jamal WAKRIM, époux de Madame Salima ZEROUAL, demeurant à AISEREY (Côte-d'Or), 14 rue Joséphine Baker, né à DIJON (Côte-d'Or) le 14 avril 1986, un fonds de commerce de débit de tabac et vente de journaux et de presse, vente de jeux de la Française des Jeux, vente articles de fumeur et bimbeloterie, petite épicerie et vente d'alcool à emporter, connu sous le nom de «LE MILK», situé et exploité à DIJON (21000), 16 B boulevard de Strasbourg, pour lequel le CEDANT est immatriculé sous le numéro SIREN 753 744 010 R.C.S. DIJON, moyennant le prix de 340.000,00 €.

Prise de possession à compter du 25 février 2025.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Maître BAUT, Notaire à DIJON, dans les dix jours suivant la parution de la vente précitée au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire.

L2501165

CONSTITUTION  
DE SOCIETEBOUCHERIE  
ZLATAN

Suivant acte sous seing privé en date du 25 février 2025 à Dijon, il a été institué une société par action simplifiée, présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : «BOUCHERIE ZLATAN».

CAPITAL : 1.000 € correspondant à 100 actions de numéraire totalement libérées.

SIÈGE SOCIAL : 8 rue Charles Dullin - 21240 TALANT.

OBJET : - Boucherie, charcuterie ;  
- La préparation et le commerce de tout produit de boucherie, charcuterie, triperie et salaisons, le commerce de volailles, gibiers, conserves et produits alimentaires.

CLAUDE D'ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Chaque Associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

CLAUDE DE TRANSMISSION DES ACTIONS : Les actions sont librement cessibles entre associés.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

PRÉSIDENT : Monsieur NADIR Ilyess, demeurant 47T rue Berlier - 21000 DIJON.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

L2501109

In Extenso  
ENTREPRENEZ L'AVENIR.FINTECH PAYMENT  
SOLUTIONS

Société à responsabilité limitée  
au capital de 1.000 Euros  
Siège social : 4 B rue de la Colombière  
21000 DIJON

## Avis de constitution

Par ASSP en date à Dijon du 24/02/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée.

DÉNOMINATION SOCIALE : FINTECH PAYMENT SOLUTIONS.

SIÈGE SOCIAL : 4 B RUE DE LA COLOMBIÈRE - 21000 DIJON.

OBJET SOCIAL : Toute prestation de conseil et accompagnement destinés à favoriser le développement des entreprises, des organismes publics et privés, y compris le conseil en développement des nouvelles technologies financières.

Le conseil en stratégie, organisation, management, gestion de ressources humaines, marketing et communication, de la conception à la mise en oeuvre ; le conseil en développement commercial et des affaires ; la réalisation d'études de marché ; le conseil en développement des marchés ; la mise en oeuvre de la politique de l'entreprise, le suivi de la stratégie de l'entreprise ; le coaching personnalisé dans les domaines susvisés. Le négoce de tous produits en France et à l'étranger en lien avec l'objet social. L'activité d'agent commercial.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €.

TRANSMISSION DE TITRES : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des parts détenues par l'Associé Unique sont libres.

GÉRANCE : Monsieur Thierry JULHIET, demeurant 4 B rue de la Colombière - 21000 DIJON, assure la gérance.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON-21000.

Pour avis : La Gérance.

L2501095

## +ESPACE

## Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 28/02/2025, il a été constituée une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : +ESPACE

Objet social : La société a pour objet : l'acquisition, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société. En outre, l'article 1835 du Code civil dispose que les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité.

Siège social : 2 A rue des Lavières, 21370 PRENOIS

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Gérance : M. CHARPENTIER Régis 2 A rue des Lavières 21370 PRENOIS

Clause d'agrément : Toutes les cessions de parts doivent être constatées par acte authentique. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du cessionnaire, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire. L'agrément résulte de l'intervention de tous les associés à l'acte de cession à l'effet de donner, à l'unanimité, leur accord.

Régis Charpentier

L2501121



SARL ETC  
5 allée des Corvées - B.P. 30048  
21240 TALANT

## ELIOBATI

Par acte sous seing privé en date du 26/02/2025 il a été constitué la société ELIOBATI, Société civile immobilière, au capital de 1.000 €, siège social 8 rue Perrières Villars - 21430 LIERNAIS. OBJET : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil. DURÉE : 99 ans. GÉRANCE : Madame MARGUIN épouse BALAY Edwige et Monsieur BALAY Gaëtan, demeurant ensemble 8 rue Perrières Villars - 21430 LIERNAIS. CESSIIONS DE PARTS : parts sociales librement cessibles entre associés, agrément dans tous les autres cas par l'assemblée générale extraordinaire des associés. Immatriculation de la société au RCS de DIJON.

Pour avis.

L2501149



LEGI CONSEILS  
BOURGOGNE  
Cabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

## SCEA PEARL

SCEA au capital de 5 200 000 €  
Siège social : Château de la Créé, 11  
rue Gaudin  
21590 SANTENAY  
RCS DIJON

## Avis de constitution

Acte authentique reçu le 21 février 2025 par Me LEHANNEUR, Notaire à Beaune. Il a été constituée une société civile d'exploitation agricole présentant les caractéristiques suivantes :

- Dénomination : PEARL ;

- Siège : SANTENAY (21590),

Château de la Créé, 11 rue Gaudin ;

- Durée : 99 ans ;

- Objet : Au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime, la société a pour objet : Toutes activités viticoles ou agricoles correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal, et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle, tel que l'exploitation et la gestion de biens viticoles ou agricoles apportés ou mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la société. Les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation.

- Capital : 5 200 000 €, constitué à concurrence de 4 300 000 € au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 900 000 € au moyen d'apports immobiliers.

- Gérance : a été nommée gérante de la société sans limitation de durée ;

La société CDLC, SARL au capital de 1 214 435 €, dont le siège social est à SANTENAY (21590), Château de la Créé, immatriculée au RCS DIJON sous le numéro 452 219 033.

- Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par la gérance. Ne sont pas concernées, les cessions entre associés.

La gérance

L2501155



Maître Maéva FERRARA  
Notaire  
5 A rue du Puits de Têt  
21160 MARSANNAY LA COTE

## SK

## Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Maéva FERRARA, Notaire à MARSANNAY LA COTE, 5 A, rue du Puits de Têt, le 25 février 2025 a été constituée une société unipersonnelle à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Associé : Monsieur Ismaïl SERCAN, demeurant à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR (21800), 17 avenue de la République.

Dénomination : SK.

Siège social : DAIX (21121), 5 route de Troyes.

Objet social : L'exploitation d'un bar - restaurant - grill et d'un hôtel. Toute activité de restauration, bar, traiteur sur place ou à domicile, vente en détail de vins et d'alcool, toute activité d'enseignement de la cuisine et des arts de la table, toute activité de formation, de conseil. Toute activité d'hôtellerie avec ou sans restauration et toutes prestations hôtelières.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social fixé à la somme de CENT SOIXANTE-DIX MILLE € (170.000,00 €), divisé en 17.000 parts de DIX € (10,00 €) chacune, entièrement souscrites, numérotées de 1 à 17 000 attribuées à l'associé unique.

Cessions de parts : Les parts peuvent être cédées ou transmises librement par l'associé unique. En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions, même entre associés ou au profit de leurs descendants ou ascendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé, sont soumises à l'agrément préalable de la société.

L'exercice social commence le PREMIER JANVIER et se termine le TRENTE ET UN DÉCEMBRE de chaque année.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au R.C.S. de DIJON.

Le gérant est Monsieur Ismaïl SERCAN demeurant à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR (21800), 17 avenue de la République, pour une durée illimitée.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis : Le notaire.

L2501159

CLEMENCE  
FINANCE

## Constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 04/03/2025, il a été constituée une société par actions simplifiée au capital de 120 000 €, dénommée CLEMENCE FINANCE, dont le siège social est situé 83, rue Berbisey - 21000 DIJON, qui a pour objet, en France et à l'étranger, la prise de participations et d'intérêts financiers sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés françaises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations et intérêts. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Clause d'agrément : toutes cessions d'actions entre associés ainsi que les cessions d'actions au profit de tiers étrangers à la société seront soumises à l'agrément de la collectivité des associés. La société LuxeN, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 500 euros, ayant son siège social au 83, rue Berbisey - 21000 DIJON, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 890 276 884, assure la Présidence sans limitation de durée.

L2501219



Maître Maéva FERRARA  
Notaire  
5 A rue du Puits de Têt  
21160 MARSANNAY LA COTE

## SCI TROYES

## Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Maéva FERRARA, Notaire à MARSANNAY LA COTE, 5 A, rue du Puits de Têt, le 25 février 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination : SCI TROYES.

Siège social : DAIX (21121), 5 route de Troyes.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : DEUX MILLE € (2.000,00 €).

Les apports sont en numéraire uniquement : DEUX MILLE € (2.000,00 €).

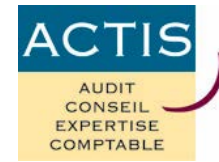
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Monsieur Ismaïl SERCAN demeurant à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR (21800), 17 avenue de la République, pour une durée illimitée.

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le notaire.

L2501160



## SCI L'AUREORE IMMO

Société civile immobilière  
au capital de 1.000 euros  
Siège social : 20 Boulevard Henri  
Bazin - 21300 CHENOVE

## Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHENOVE du 19 février 2025, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société civile immobilière.

DÉNOMINATION SOCIALE : SCI L'AUREORE IMMO.

SIÈGE SOCIAL : 20 Boulevard Henri Bazin - 21300 CHENOVE.

OBJET SOCIAL : - la propriété, l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis, dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ;

- la construction sur les terrains éventuellement acquis par la société, d'immeubles de toute nature ;

- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : Quatre-vingt-dix-neuf ans (99 ans) à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

GÉRANCE : Madame Gurbet COSKUN, demeurant 20 boulevard Henri Bazin - 21300 CHENOVE.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIIONS DE PARTS :

- agrément requis dans tous les cas ;

- agrément obtenu à l'unanimité des associés.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis : La Gérance.

L2501226



Valhéa  
Société civile  
Au capital de 1.000 Euros  
Siège social : 59 Route des Grands  
Crus - 21220 FIXIN  
R.C.S. Dijon

Avis de constitution d'une  
société civile

Par acte SSP en date du 1<sup>er</sup>/03/25, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

FORME : Société civile.

OBJET : Gestion de son patrimoine tant mobilier qu'immobilier.

DÉNOMINATION SOCIALE : Valhéa.

DURÉE : 99 ans.

SIÈGE SOCIAL : 59 Route des Grands Crus - 21220 FIXIN.

CAPITAL : 1.000 € divisé en 1.000 parts de 1 € chacune.

CESSION DE PARTS : Elles ne peuvent être cédées qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés, sauf pour les cessions entre associés et pour celles consenties au conjoint, à un ascendant ou à un descendant du cédant.

GÉRANT : Hélène LIVERA, née le 23/06/81 à CHENOVE (21) demeurant 59 Route des Grands Crus - 21220 FIXIN.

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON (21).

Pour avis : La Gérance.

L2501162

## SCI ARTON

Avis est donné de la constitution au RCS DIJON de la société SCI ARTON, SCI au capital de 2.000 €. DURÉE : 99 ans. SIÈGE SOCIAL : 5 Rue d'Aisy - 21390 LE VAL LARREY. OBJET SOCIAL : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous biens mobiliers ou immobiliers, de tous droits ou valeurs relatives ; La vente de tous biens mobiliers ou immobiliers, de tous droits ou valeurs relatives ; La détention, la gestion de titres et de toutes valeurs mobilières ; L'octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires. Le Gérant est Monsieur Christophe ARTON demeurant 5 Rue d'Aisy - 21390 LE VAL LARREY. CLAUSES RELATIVES AUX CESSIIONS DE PARTS : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Pour avis : La Gérance.

L2501175

VIE ET VILLAGE  
LAMARCHE  
SUR SAONE

## Avis de constitution

Aux termes d'un acte authentique reçu le 03/03/2025 par Maître Marc JESS, Notaire à SAINT APOLLINAIRE (21850) - 49 rue René Cassin, il a été constituée une SCCV ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : VIE ET VILLAGE LAMARCHE SUR SAONE

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport de tous immeubles, édification, exécution travaux viabilité, location provisoire en l'attente de leur vente. Toutes opérations se rattachant.

Siège social : 13 rue de Messigny, 21121 HAUTEVILLE LES DIJON

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Gérance : M. VUIBERT Jonathan 13 rue de Messigny 21121 HAUTEVILLE LES DIJON

Le notaire, Marc JESS

L2501235



## Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or

## CONVOCACTION

## CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE MONTBARD VENAREY

## Convocation

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :

1. En Assemblée Générale Extraordinaire le

**Mercredi 26 mars 2025 à 17h00**

au siège de la caisse avec l'ordre du jour suivant :

01. Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau ;

02. Adoption des statuts types révisés ;

03. Pouvoirs pour les formalités ;

04. Clôture de l'Assemblée Générale.

ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.

2. En Assemblée Générale Ordinaire le

**Vendredi 11 avril 2025 à 18h30**

à l'adresse suivante : Salle des Fêtes

18 avenue Jean Jaurès - 21150 VENAREY LES LAUMES

avec l'ordre du jour suivant :

01. Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau ;

02. Compte-rendu d'activité ;

03. Présentation du bilan et du compte de résultat ;

04. Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes ;

05. Approbation du bilan et du compte de résultat ;

06. Affectation du résultat ;

07. Approbation de la variation du capital social ;

08. Quitus et décharge au conseil d'administration ;

09. Elections au conseil de surveillance

1 siège est à pourvoir (\*) ;

10. Allocation de l'invité(e) d'honneur ;

11. Pouvoirs pour les formalités ;

12. Clôture de l'assemblée générale.

\*Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.

3. En Assemblée Générale Extraordinaire

A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.

Les votes pourront se faire entre le 27/03/2025 et le 10/04/2025 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.

Le/la Président(e) du Conseil d'Administration.

L2500950

## CAISSE DE CREDIT MUTUEL MIREBEAU PONTAILLER

## Convocation

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :

1. En Assemblée Générale Extraordinaire le

**Mardi 08 avril 2025 à 19h00**

au siège de la caisse avec l'ordre du jour suivant :

01. Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau.

02. Adoption des statuts types révisés.

03. Pouvoirs pour les formalités.

04. Clôture de l'Assemblée Générale.

ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.

2. En Assemblée Générale Ordinaire le

**Vendredi 25 avril 2025 à 19h30**

à l'adresse suivante : Le Forum, 6 ter

place Général Viard - 21310 MIREBEAU SUR BEZE.

avec l'ordre du jour suivant :

01. Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau ;

02. Compte-rendu d'activité ;

03. Présentation du bilan et du compte de résultat ;

04. Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes ;

05. Approbation du bilan et du compte de résultat ;

06. Affectation du résultat ;

07. Approbation de la variation du capital social ;

08. Quitus et décharge au conseil d'administration ;

09. Elections au conseil de surveillance

2 sièges sont à pourvoir (\*).

MLE JUILLET NADEGE, MLE VIROT SOPHIE, élues sortantes, sollicitent le renouvellement de votre confiance.

10. Réponses aux questions ;

11. Allocation de l'invité(e) d'honneur ;

12. Pouvoirs pour les formalités ;

13. Clôture de l'assemblée générale.

\*Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.

3. En Assemblée Générale Extraordinaire

A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.

Les votes pourront se faire entre le 10/04/2025 et le 24/04/2025 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.

Le/la Président(e) du Conseil d'Administration.

L2501032

## POURSUITE D'ACTIVITE

L2501032

L2501032

L2501032

L2501032

L2501032

L2501032

L2501032

L2501032

L2501032

L2501032

L2501032

L2501032

L2501032

L2501032

L2501032

L2501032

L2501032

L2501032

L2501032

L2501032

L2501032

L2501032

L2501032

L2501032

L2501032

L2501032

L2501032

## DISSOLUTION

## DE SOCIETE

## HED INVESTMENTS

SAS au capital de 10 000 Euros

Siège social : ZA Les Borelets

3 Impasse de Travoisy

21200 COMBERTAULT

RCS de DIJON n°897 580 437

L2501069

## Avis de dissolution

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

L2501069

## CLOTURE

## DE LIQUIDATION

## DESIGN

Société à responsabilité limitée en liquidation amiable

Au capital de 50.000,00 Euros

Siège social :

5 rue du Platane et Rue du Commerce

21800 QUETIGNY

490 221 447 RCS Dijon

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

L2501137

## SCI CauZacc

Société civile immobilière au capital de 1.000 Euros

Siège social : 25 Boulevard du Maréchal Joffre - 21200 BEAUNE

RCS Dijon 893 678 961

Société en liquidation

L2501238

L2501238

L2501238

L2501238

L2501238

L2501238

L2501238

L2501238

L2501238

L2501238

L2501238

L2501238

L2501238

L2501238

L2501238

L2501238



## Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or / Yonne

Ont été prescrites dans ce cadre, par arrêté préfectoral en date de ce jour, les deux enquêtes publiques concomitantes suivantes :

- enquête publique préalable à l'éventuelle déclaration d'utilité publique, par le préfet au profit de la commune, du projet d'acquisition des parcelles AB 126 et AB 128 ;
- enquête parcellaire correspondante, préalable à l'éventuelle déclaration, par le préfet, de la cessibilité des parcelles AB 126 et AB 128 (cette enquête est destinée à déterminer avec précision les biens à acquérir, leurs limites, ainsi que le ou les propriétaires concernés et les éventuels titulaires de droits réels ou tout autre personne intéressée).

Publicité collective : la publication du présent avis est également faite en vue de l'application de l'article R. 311-2 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, qui précise que « les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions de l'article L. 311-3 [du code susmentionné], déchues de tous droits à l'indemnité. »

Date et siège des enquêtes publiques, et personne responsable du projet :

Les enquêtes se dérouleront du vendredi 14 mars 2025 à 09h00 au vendredi 28 mars 2025 à 17h00 inclus, soit pendant 15 jours consécutifs.

Le siège des enquêtes est fixé à la mairie de SAINT-LEGER-TRIEY. (2 rue Haute, 21270).

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés en cette mairie auprès de M. Jean-Luc LAFFUGE, maire de la commune.

Mise à disposition des dossiers et recueil des observations :

La consultation des dossiers d'enquêtes sur support papier sera possible en mairie de SAINT-LEGER-TRIEY aux heures habituelles d'ouverture au public (mardi de 14h00 à 17h00 et vendredi de 08h30 à 11h30).

Ces dossiers pourront en outre être consultés en version dématérialisée sur le site Internet de la préfecture à l'adresse suivante : <https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Toute-la-reglementation-environnementale/Urbanisme-DUP>.

Les observations et questions du public pourront être formulées :

- en mairie aux heures habituelles d'ouverture au public (cf. supra), sur un registre papier relatif à l'utilité publique du projet et aux biens à exproprier (registre coté et paraphé par le commissaire enquêteur) ;
- par courrier adressé au nom du commissaire enquêteur à la mairie de SAINT-LEGER-TRIEY avant la clôture des enquêtes (soit au plus tard le vendredi 28 mars 2025 à 17h00) ;
- par courriel adressé au commissaire enquêteur à son adresse électronique « [cejlbjgnc2@gmail.com](mailto:cejlbjgnc2@gmail.com) ».

Permanences du commissaire enquêteur :

M. Jean-Luc JEOFFROY, désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Dijon (qui a en outre désigné M. Daniel COLLARD en qualité de suppléant), se tiendra à la disposition du public à la mairie de SAINT-LEGER-TRIEY :

- le vendredi 14 mars 2025 de 08h30 à 11h30 ;
- le samedi 22 mars 2025 de 09h00 à 12h00 ;
- le vendredi 28 mars 2025 de 08h30 à 11h30.

Consultation et communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet :

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture des enquêtes pour rendre son rapport et ses conclusions motivées concernant l'utilité publique du projet et les biens à exproprier.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public à la mairie de SAINT-LEGER-TRIEY, ainsi qu'à la préfecture de la Côte-d'Or (Secrétariat général - Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Pôle environnement et urbanisme, 53 rue de la préfecture - 21041 DIJON CEDEX), pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Les personnes intéressées pourront également obtenir communication à leurs frais du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet par demande adressée en préfecture (cf. adresse supra).

DIJON, LE 26 FÉVRIER 2025  
LE PRÉFET,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,  
Original signé : M. Denis BRUELL  
L2501163

## Ville de CHENÔVE

## VILLE DE CHENOVE

## Avis de participation du public par voie électronique (PPVE) Relatif au projet de restructuration du secteur « Kennedy »

Par arrêté du Maire n° ARR\_2025\_061 en date du 27/02/2025, conformément à l'article L.123-19 du Code de l'environnement, il sera procédé à une participation du public par voie électronique (PPVE) du lundi 24 mars 2025 à 8h30 au vendredi 25 avril 2025 à 17h30 dans la perspective de la restructuration du secteur « Kennedy ».

Le secteur « Kennedy » fera l'objet d'une restructuration dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) créée, à l'initiative de la Ville de Chenôve, par délibération n° DEL\_2024\_068 du 16 décembre 2024.

La Ville de Chenôve a décidé, de manière volontaire, de soumettre ce projet à évaluation environnementale. L'avis de l'Autorité environnementale délibéré le 10 septembre 2024 est consultable et téléchargeable à l'adresse internet suivante : [https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/avis\\_mrae\\_zac\\_kennedy\\_chenove\\_21hd.pdf](https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/avis_mrae_zac_kennedy_chenove_21hd.pdf).

L'autorité compétente pour ouvrir et organiser la procédure de PPVE est M. le Maire de CHENÔVE dont les coordonnées sont : M. le Maire, Ville de CHENÔVE, 2 place Pierre Meunier, BP 130 - 21303 CHENÔVE.

Le dossier de PPVE sera consultable et téléchargeable sur le site internet de la Ville de Chenôve à l'adresse suivante : <https://chenove.fr/kennedy-se-reinvente-ppve-zac-kennedy>.

Le dossier sera composé des pièces suivantes :

- l'arrêté du Maire de Chenôve portant ouverture et organisation de la PPVE ;
- les bilans de la concertation préalable à la création de la ZAC « Kennedy » ainsi que les délibérations les approuvant ;
- le dossier de création de la ZAC « Kennedy » approuvé par délibération incluant l'étude d'impact, son résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale ;
- le mémoire en réponse de la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaises » (SPLAAD) à l'avis délibéré de l'Autorité environnementale ;
- une note explicative contenant la mention des textes qui régissent la PPVE et la manière dont celle-ci s'insère dans la procédure administrative relative au projet, ainsi que la décision pouvant être adoptée au terme de la PPVE et les autorités compétentes pour prendre cette décision.

A compter de l'ouverture de la PPVE et pendant toute sa durée, l'ensemble du dossier sera mis à disposition du public, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Ville de Chenôve à l'adresse suivante : <https://chenove.fr/kennedy-se-reinvente-ppve-zac-kennedy>. En outre, un exemplaire papier du dossier sera consultable, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, à la Maison du projet sise 12 rue Lamartine à Chenôve.

Pendant toute la durée de la participation du public, les éventuelles observations ou questions du public pourront être transmises :

- par voie électronique à l'adresse suivante : [maisonduprojet@chenove.fr](mailto:maisonduprojet@chenove.fr) ;
- par voie postale à l'adresse suivante : PPVE ZAC KENNEDY, Hôtel de ville, 2 place Pierre Meunier, BP 130 - 21303 Chenôve Cedex.

Toute observation ou proposition transmise après la clôture de la PPVE ne sera pas prise en compte.

A l'issue de cette PPVE, la Ville de Chenôve réalisera une synthèse des observations ou questions du public avec l'indication de celles dont il a été, le cas échéant, tenu compte ainsi que les motifs de la décision. Le Conseil municipal prendra connaissance de cette synthèse avant d'approuver le dossier de réalisation de la ZAC « Kennedy ».  
L2501140



## PREFECTURE DE LA RÉGION BOURGOGNE -FRANCHE-COMTÉ RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

## Avis de consultation du public

Sur le volet mobilités 2023-2027 du Contrat de Plan État - Région (CPER) 2021-2027

Le préfet de la région et la présidente de la Région procèdent à une consultation publique sur le projet de volet mobilités du CPER de Bourgogne-Franche-Comté 2023-2027 et à son évaluation environnementale. La consultation est organisée conformément aux dispositions de l'article L123-9 du Code de l'Environnement. Au terme de la consultation et des éventuels ajustements qui pourraient en résulter, un projet d'avenant sera soumis à approbation du conseil régional, avant sa signature par les représentants de l'État et de la Région.

La consultation s'effectue par voie électronique, elle est ouverte à tous et se déroulera du 24 mars 2025 au 23 avril 2025 inclus.

Un dossier complet sera mis à disposition du public à compter de l'ouverture de la consultation et sera composé :

- du CPER 2021-2027 de Bourgogne-Franche-Comté signé le 23 février 2022 ;
- du protocole d'accord relatif au volet mobilités 2023-2027 du CPER - et ses annexes - signé le 19 juin 2024, ainsi que l'avis du CESER BFC du 17 octobre 2023 y afférent ;

- de l'évaluation stratégique et environnementale du volet mobilités, et son résumé non technique ;
- de l'avis de l'Autorité Environnementale et du mémoire en réponse à cet avis.

L'ensemble de ces documents sera consultable :

- Sur le site internet de la préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/Bourgogne-Franche-Comte/Actualites/Consultation-du-public-volet-mobilite-du-CPER-2021-2027> ;
- Sur le site internet de la Région Bourgogne-Franche-Comté : <https://jeparticipe.bourgognefranche-comte.fr/consultation-cper-mobilites-2023-2027/> ;
- Dans les préfectures des huit départements de la région, sur demande préalable et selon les horaires d'accueil du public.

Les observations du public, les demandes de renseignement et les questions pourront être formulées pendant la période de consultation :

- En adressant un message électronique à : [sgar-cper-consultation@bfc.gouv.fr](mailto:sgar-cper-consultation@bfc.gouv.fr) ;
- Ou sur un registre papier en cas de demande préalable de consultation des documents en préfecture.

À l'issue de cette procédure, un bilan de la consultation du public sera mis à disposition sur les sites Internet précités.  
L2501225

## AVIS DIVERS

## Madame Carmen Myrielle Madeleine REMONDET

Par testament olographe du 27 octobre 2014, Madame Carmen Myrielle Madeleine REMONDET, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Jean REMONDET, demeurant à DIJON (21000), 8 rue André Malraux, décédée à DIJON (21000) le 8 janvier 2025, a institué des légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Constant JOUFFROY, notaire à DIJON, suivant procès-verbal dont copie authentique a été adressée au greffe du Tribunal Judiciaire de DIJON le 4 mars 2025.

Les oppositions pourront être formées au siège de la SAS JOUFFROY & FILEAS, à DIJON, 43 rue Devoys, notaires chargés du règlement de la succession.  
L2501214

## SUCCESSION

## VACANTE

## SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 28/01/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommé curatrice / curateur de la succession vacante de M. UNAL Seydi décédé le 21/06/2024. Réf. 0218141523. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.  
L2501185

## SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 28/01/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommé curatrice / curateur de la succession vacante de M. BOUKACEM Ahmed décédé le 20/05/2024. Réf. 0218141522. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.  
L2501186

## SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 12/06/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommé curatrice / curateur de la succession vacante de M. BERNARDOT Daniel décédé le 06/01/2024. Réf. 0218141976. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.  
L2501187

## SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 18/02/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommé curatrice / curateur de la succession vacante de M<sup>me</sup> CLUNET Denise décédée le 09/07/2022. Réf. 0218142335. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.  
L2501188

## SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 18/02/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommé curatrice / curateur de la succession vacante de M. TEIXEIRA DE CARVALHO Manuel décédé le 01/02/2024. Réf. 0218142344. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.  
L2501189

## SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 28/01/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommé curatrice / curateur de la succession vacante de M. DARCIAUX Jean décédé le 02/02/2020. Réf. 0218141773. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.  
L2501190

## SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 18/02/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommé curatrice / curateur de la succession vacante de M. A.C Daniel décédé le 01/02/2024. Réf. 0218142342. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.  
L2501191

## SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 18/02/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommé curatrice / curateur de la succession vacante de M<sup>me</sup> DELARUE Monique décédée le 20/05/2024. Réf. 0218142339. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.  
L2501192

## SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 18/02/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommé curatrice / curateur de la succession vacante de M. GUILLEMIER Henri décédé le 09/07/2024. Réf. 0218142345. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.  
L2501193

## SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 18/02/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommé curatrice / curateur de la succession vacante de M. SZABO Laszlo décédé le 02/09/2024. Réf. 0218142329. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.  
L2501194

## SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 27/12/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommé curatrice / curateur de la succession vacante de M<sup>me</sup> TRONCI Rachel décédée le 27/03/2024. Réf. 0218141772. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.  
L2501195

## SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 18/02/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommé curatrice / curateur de la succession vacante de M<sup>me</sup> GOUHEY Chantal décédée le 12/07/2024. Réf. 0218142334. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.  
L2501196

## SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 18/02/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommé curatrice / curateur de la succession vacante de M<sup>me</sup> EZZAHER Khadija décédée le 22/05/2024. Réf. 0218142331. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.  
L2501197

## SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 18/02/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommé curatrice / curateur de la succession vacante de M<sup>me</sup> PALLEGOIX Sylvie décédée le 21/08/2024. Réf. 0218142327. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.  
L2501198

## SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 18/02/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommé curatrice / curateur de la succession vacante de M. GOUBERT Philippe décédé le 24/06/2024. Réf. 0218142341. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.  
L2501199

## SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. CHAUVEAU Joel décédé le 07/03/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218100318.  
L2501200

## SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. MABIRE Roger décédé le 14/11/2021 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218093510.  
L2501201

## SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 12/02/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommé curatrice / curateur de la succession vacante de M<sup>me</sup> VIAULT Maryse décédée le 10/05/2024. Réf. 0218142131. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.  
L2501202

## SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 12/02/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommé curatrice / curateur de la succession vacante de M<sup>me</sup> CLERC Chantal décédée le 08/10/2024. Réf. 0218142137. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.  
L2501203

## SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 12/02/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommé curatrice / curateur de la succession vacante de M<sup>me</sup> LAHMAR Malika décédée le 20/06/2024. Réf. 0218142128. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.  
L2501204

## SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 18/02/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommé curatrice / curateur de la succession vacante de M<sup>me</sup> BOUCHERON Annick décédée le 03/08/2024. Réf. 0218142347. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.  
L2501205

## SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 18/02/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommé curatrice / curateur de la succession vacante de M<sup>me</sup> CHAPIUIS Danielle décédée le 25/06/2024. Réf. 0218142346. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.  
L2501206

# Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or / Yonne

### SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 18/02/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M<sup>me</sup> DUCORNET Helene décédée le 19/06/2019 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218115098. L2501211

### SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 12/02/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M<sup>me</sup> BRUGNOT Françoise décédée le 07/04/2024. Réf. 0218142129. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2501208

### SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 18/02/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M<sup>me</sup> VESCO Pierrette décédée le 10/04/2015. Réf. 0218142332. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2501209

### SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 21/01/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. GAMET Nicolas décédé le 19/05/2024. Réf. 0218141598. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2501210

### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M<sup>me</sup> DUCORNET Helene décédée le 19/06/2019 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218115098. L2501211

## Yonne

### CONSTITUTION

### DE SOCIETE

### SCI Lemire-Thureau

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 4 mars 2025, à TREIGNY PERREUSE STE COLOMBE.  
DÉNOMINATION : SCI Lemire-Thureau.  
SIGLE : SCI LT.  
FORME : Société civile immobilière.  
SIÈGE SOCIAL : 2 place de la Mairie - 89520 TREIGNY.  
OBJET : Acquisition, construction, édification, propriété, location de tous immeubles ou tenements immobiliers, leur administration et leur exploitation par bail.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 50 années(s).  
CAPITAL VARIABLE : 1.000 € capital minimum : 1 €.  
MONTANT DES APPORTS EN NUMÉRIQUE : 1.000 €.  
CESSION DE PARTS ET AGRÈMENT : L'agrément des cessions de parts sociales entre vifs est confié à la collectivité des associés.  
SIÈGE SOCIAL : 2 place de la Mairie - 89520 TREIGNY.  
La société sera immatriculée au R.C.S. AUXERRE.  
GÉRANT : Monsieur Aurélien Lemire, demeurant 2 place de la Mairie - 89520 TREIGNY.  
Gérant : Madame Marie Thureau, demeurant 2 place de la Mairie - 89520 TREIGNY.  
AURÉLIEN Lemire.  
L2501223

### MODIFICATION

### DE STATUTS

### EARL BON

E.A.R.L. au capital de 137.460 Euros  
Siège social : 6 Hameau l'Etang Jussier  
89240 CHEVANNES  
RCS : Auxerre 380 289 983

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10/02/2025, il a été décidé d'étendre l'objet social, à compter du même jour, aux activités :  
- de trufficulture,  
- de négoce de tous produits alimentaires.  
L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.  
Pour avis.  
L2500949



### AVOCATS VIGNET ASSOCIÉS

SCP D'AVOCATS INTER-BARREAUX

1, place du Palais de Justice  
89000 AUXERRE  
18, rue du Général Leclerc  
89100 SENS  
Tél : 03 86 52 60 00  
www.avocats-vignet.fr

### BEFOR

Société par actions simplifiée  
au capital de 1.231.996,70 Euros  
Siège social : ZI La Fontaine d'Azon  
89100 SENS  
381 950 245 R.C.S. Sens

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 2 janvier 2025, il a été décidé de nommer la société CELLARD, SAS au capital de 40.000 €, ayant son siège social à SENS (89), 9 rue Thénard, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 807 827 894 R.C.S. SENS, représentée par Monsieur Xavier CELLARD du SORDET, en qualité de Président et représentant permanent, en remplacement de Monsieur Xavier CELLARD du SORDET, Président démissionnaire.  
Pour avis : Le Président.  
L2501243

### ASSLAL II

Société à responsabilité limitée  
au capital de 1.000 Euros  
Siège Social : 44 rue Gabriel Cortel  
89300 JOIGNY  
813 740 362 R.C.S. Sens

Aux termes d'une décision en date du 25 février 2025, l'associé unique a nommé Monsieur El Madani OULAMINE en qualité de gérant, en remplacement de Monsieur Brahim BARROUG, démissionnaire.  
Pour avis.  
L2501142

### POURSUITE D'ACTIVITE



### SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048  
21240 TALANT

### MARTIN MAXENCE

Société à responsabilité limitée  
au capital de 6 500 Euros  
Siège social :  
12 rue Jean Strougar  
89390 AISY SUR ARMANCON  
R.C.S. AUXERRE 482 134 657

Suite à l'annonce n° L2500257 parue le 27 février 2025, il convenait de lire :  
Aux termes du procès-verbal en date du 30 septembre 2023 : L'associé unique, statuant conformément à l'article L 223 -42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.  
Mention sera faite au R.C.S. de AUXERRE.  
L2501150

### PUBLICITÉ

03.80.68.23.68.  
regiepublicitaire.jdp  
@legalnet.org

### RÉDACTION

03.80.68.23.67.  
redaction.jdp  
@legalnet.org



### SENS SERVICES

SARLU au capital de 5.000 Euros  
Siège social :  
4 rue de la République  
89100 SENS  
R.C.S. de Sens n° 914 807 896

### Avis de poursuite d'activité

En date du 30/10/2024, l'associé unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social selon article L.225-248 du Code de commerce.  
Mention au R.C.S. de SENS.  
La gérante.  
L2501244

### AVIS DIVERS



### SELASU Déolinda Carla PINCHOT Notaire

à AIX VILLEMAUR PALIS (10160)  
AIX EN OTHE  
Tél. : 03.25.46.70.10  
deolinda.carla.pinchot@notaire.fr

### Commune de MASSANGIS

### Vente de parcelles boisées

«Conformément aux dispositions de l'article L. 331 - 19 du Code forestier, avis est donné de la vente des biens ci - après désignés : Commune de MASSANGIS (89440) lieudit «rompis d'en bas» E n°22 pour 1ha 00a 50ca et Commune de DISSANGIS (89440) lieudit "la come des cotats" B n°70 pour 0ha 17 a 63ca et B n°82 pour 0ha 13a 75ca.

Moyennant le prix principal de deux mille trois cent vingt et un Euros (2.321,00 €), payable comptant à la signature, outre les frais d'acquisition.

Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien vendu dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie de DISSANGIS (Yonne) soit à compter du 29/01/2025 et en mairie de MASSANGIS (Yonne) soit à compter du 31/01/2025 pour faire connaître à Me Déolinda Carla PINCHOT, mandataire du vendeur qu'il exerce son droit de préférence dans les conditions de l'article précité»  
L2501241

# le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises,  
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Nos services sont à votre disposition pour  
traiter au mieux vos publications.

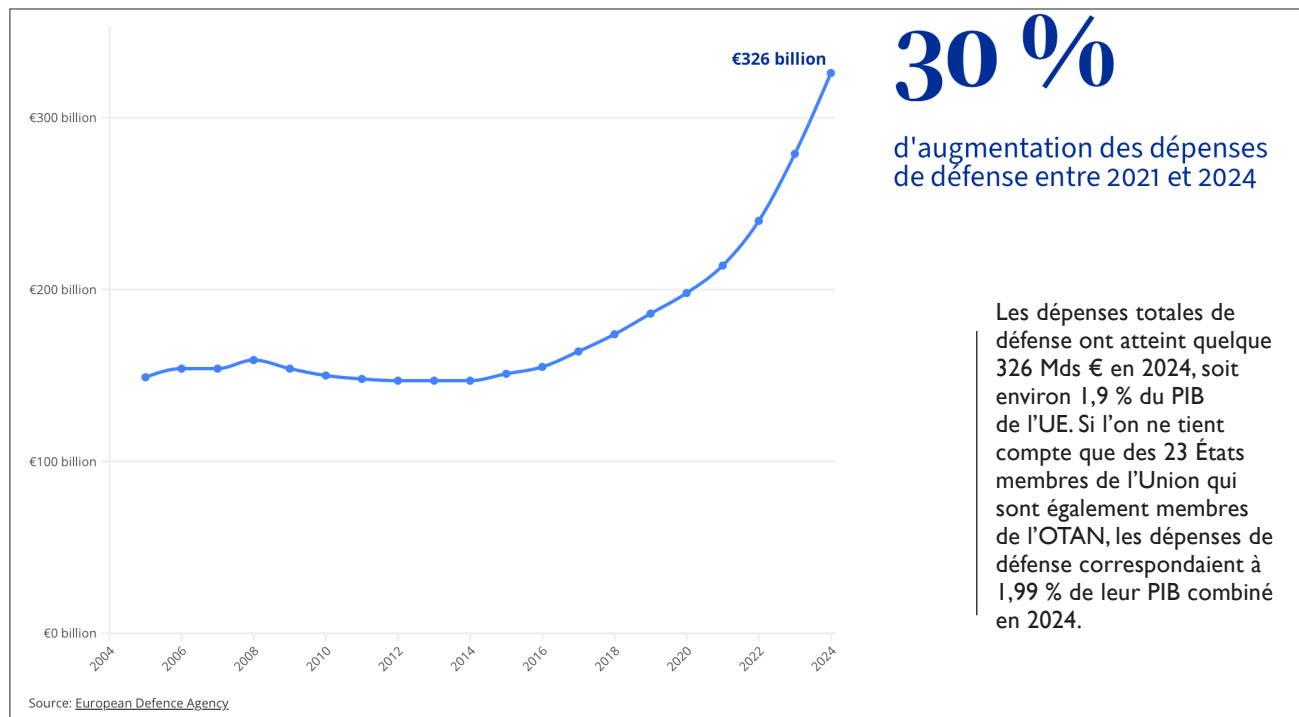
Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales  
par mail :

[annoncelegale.jdp@legalnet.org](mailto:annoncelegale.jdp@legalnet.org)

# Europe

**Budget. 326 Mds € : c'est le montant du budget consacré à la défense par les États membres de l'Union européenne en 2024.**

## La défense européenne en chiffres



Le désengagement annoncé des États-Unis quant à leurs aides à l'Ukraine a relancé l'attention sur la force de défense européenne, largement esquissée par Ursula von Der Leyen, la présidente de la Commission européenne (*voir ci-contre*) et Emmanuel Macron dans son allocution du 5 mars (*voir encadré*), également au menu de la réunion au Conseil européen le 6 mars. C'est l'occasion de faire le point sur la réalité des dépenses de l'Union pour son arsenal.

Entre 2021 et 2024, les dépenses de défense totales des États membres de l'Union européenne ont augmenté de plus de 30 %. En 2024, elles ont atteint quelque 326 Mds €, soit environ 1,9 % du PIB de l'UE. Si l'on ne tient compte que des 23 États membres de l'UE qui sont également membres de l'OTAN, les dépenses de défense correspondaient à 1,99 % de leur PIB combiné en 2024 et devraient s'élever à 2,04 % en 2025.

### INVESTISSEMENTS EN HAUSSE

En 2023, les investissements dans le domaine de la défense ont connu une croissance exceptionnelle. Par rapport à l'année précédente, ils ont augmenté de 17 %, atteignant un niveau record de 72 Mds €, soit 26 % des dépenses de défense cumulées des États membres, bien au-dessus du critère collectif convenu de 20 %.

En 2024, les investissements dans le domaine de la défense ont atteint 102 Mds €, soit plus de 30 % du total des dépenses de défense.

En 2023, plus de 80 % des investissements dans le domaine de la défense, soit quelque 61 Mds €, ont été alloués à l'acquisition de nouveaux produits de défense.

Cette tendance à la hausse s'est confirmée en 2024, les dépenses d'acquisition d'équipements de défense ayant dépassé les 90 Mds €. Cela correspond à 88,2 % des investissements dans le domaine de la défense et à une augmentation annuelle de plus de 50 %.

L'Union européenne a alloué 16,4 Mds € (en prix

courants) aux activités liées à la sécurité et à la défense au titre du cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027. Les fonds contribuent à soutenir la recherche et le développement, à améliorer la mobilité militaire, à accroître les capacités de production industrielle et à promouvoir les acquisitions conjointes.

### UN CA EN AUGMENTATION

Ces dépenses comprennent : 8 Mds € au titre du Fonds européen de la défense pour stimuler la recherche et le développement dans le domaine de la défense ; 300 M€ pour soutenir les acquisitions conjointes dans le domaine de la défense et 500 M€ pour

renforcer la production de munitions.

En 2023, l'industrie européenne de la défense a généré un chiffre d'affaires de 158,8 Mds €, soit une augmentation de 16,9 % par rapport à l'année précédente. Enfin, cette tendance à la croissance a été constatée dans les trois principaux secteurs : le secteur aéronautique militaire, avec un chiffre d'affaires de 64,8 Mds € (+15,8 %) ; le secteur naval (37,9 Mds € soit +17,7 %) et le secteur terrestre (56,2 Mds € soit +17,7 %). Les exportations militaires européennes s'élevaient à 57,4 milliards d'euros en 2023, soit une hausse de 12,6 % par rapport à 2022.

Source : Conseil européen

## « Rester spectateurs serait une folie »

Dans son allocution du 5 mars, Emmanuel Macron a réaffirmé la nécessité d'investir plus pour la sécurité de la France et de l'Europe. « Nous restons attachés à l'Otan et à notre partenariat avec les États-Unis, mais il nous faut faire plus. L'avenir de l'Europe n'a pas à être tranché à Washington ou à Moscou ». Cette recherche de souveraineté va nécessiter des investissements massifs (le ministre des Armées Sébastien Lecornu évoque un doublement du budget de 50 à 100 Mds €) : « Ce seront de nouveaux investissements qui exigent de mobiliser des financements privés, mais aussi publics, sans que les impôts ne soient augmentés », a précisé Emmanuel Macron qui engage le gouvernement à faire des propositions au plus vite. « Face à ce monde de dangers, rester spectateurs serait une folie, a assuré Emmanuel Macron. Il s'agit sans plus tarder de prendre des décisions pour l'Ukraine, pour la sécurité des Français, pour la sécurité des Européens. »

Une position souverainiste que le chef de l'État avait adopté dès 2017 lors du discours de la Sorbonne, lorsqu'il alertait sur un « désengagement progressif et inéluctable des États-Unis » en Europe après l'élection du nouveau président des États-Unis, un certain Donald Trump.



Emmanuel Macron en 2017. Crédit : JDP.

E. de J.

## 800 Mds € : le plan de von der Leyen

**NOUVELLE RÉGLEMENTATION CONCERNANT LES EAUX USÉES.** Mardi 4 mars, la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen a annoncé le plan « Réarmer l'Europe » destiné à mobiliser 800 Mds € pour la paquet défense-armement. Le but pour la Commission est de consolider la défense européenne et de fournir une aide immédiate à l'Ukraine, alors que les États-Unis ont annoncé dans la nuit de lundi à mardi suspendre leurs livraisons d'armes et de munitions. « Le premier volet du plan ReArm Europe consiste à mobiliser le recours à des financements publics pour la défense au niveau national. Les États membres sont prêts à investir davantage dans leur propre sécurité s'ils disposent d'une marge de manœuvre budgétaire. Et nous devons les mettre en mesure de le faire. C'est pourquoi nous allons proposer prochainement d'activer la **clause dérogatoire nationale** du pacte de stabilité et de croissance. Cela permettra aux États membres d'augmenter sensiblement leurs dépenses de défense sans déclencher la procédure de déficit excessif. Par exemple, si les États membres augmentaient leurs dépenses de défense à hauteur de 1,5 % du PIB en moyenne, cela permettrait de créer une marge de manœuvre budgétaire de près de 650 Mds € sur quatre ans. La deuxième proposition consistera en un nouvel instrument. Grâce à celui-ci, il sera possible d'accorder **150 Mds € de prêts** aux États membres pour des investissements dans le domaine la défense. Il s'agit fondamentalement de dépenser mieux, et de dépenser ensemble. L'enjeu porte sur des domaines capacitaires paneuropéens tels que la défense aérienne et antimissile, les systèmes d'artillerie, les missiles, les drones à munitions et les systèmes anti-drone, mais également sur d'autres besoins allant de la cybermobilité à la mobilité militaire, par exemple. Le plan permettra aux États membres de mutualiser la demande et de procéder à des achats communs. Avec cet équipement, les États membres seront, bien sûr, en mesure de renforcer massivement leur aide à l'Ukraine. Cela se traduira donc immédiatement par des équipements militaires pour l'Ukraine. Ce système de passation conjointe de marchés permettra également de diminuer les coûts, de réduire la fragmentation, d'accroître l'interopérabilité et de renforcer notre base industrielle de défense. Et comme je viens de le dire, il pourra profiter à l'Ukraine. L'heure de l'Europe est venue, et nous devons répondre présent.

Le troisième volet du plan consiste à utiliser la force du budget de l'Union. Dans ce domaine, nous pouvons faire beaucoup de choses sur le court terme afin d'orienter davantage de fonds vers les investissements liés à la défense. C'est pourquoi je suis en mesure d'annoncer que nous proposerons des possibilités et des incitations supplémentaires aux États membres afin qu'ils puissent, s'ils le souhaitent, **utiliser les programmes de la politique de cohésion** pour augmenter les dépenses en matière de défense.

Les deux derniers domaines d'action visent à **mobiliser les capitaux privés** en accélérant la mise en place de l'Union de l'épargne et des investissements et en recourant à la Banque européenne d'investissement. Nous continuerons à coopérer étroitement avec nos partenaires de l'OTAN. »

Source : Commission européenne

en bref

# ABONNEZ-VOUS !

- ➔ 52 NUMÉROS DU JOURNAL DU PALAIS
- + VERSION NUMÉRIQUE
- + SUPPLÉMENTS THÉMATIQUES ET HORS-SÉRIES

VERSION PAPIER + NUMÉRIQUE  
**120€**



## NOTRE OFFRE D'ABONNEMENT

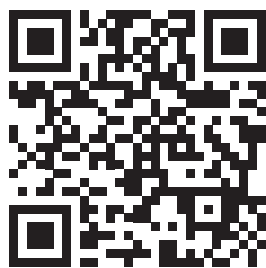
Je m'abonne pour **1 an au prix de 120 €**

Règlement par chèque ou virement

**Vous pouvez avoir accès, gratuitement à notre journal sur Internet : <https://journal-du-palais.fr>**

Sur notre site, vous retrouverez toutes les informations économiques régionales de notre hebdomadaire enrichies de brèves, d'informations quotidiennes, et d'informations juridiques et fiscales et bien entendu de nos annonces légales qui couvrent désormais les départements de la Côte d'Or, de la Saône et Loire et de l'Yonne.

Cette version Internet est complétée par une newsletter quotidienne, à laquelle il vous sera juste demandé de vous abonner gratuitement, formellement pour respecter la réglementation sur la protection de la vie privée.



Pour cela, il vous suffit de scanner le QR code ci-dessus.

N° d'abonné (si déjà abonné) : JP \_\_\_\_\_

Société : \_\_\_\_\_

M.  Mme  Mlle

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal, Ville : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Activité : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

**BULLETIN D'ABONNEMENT À RETOURNER À :** Journal du Palais - Service abonnement - 2B Avenue de Marbotte - 21000 DIJON  
Tél. : 03.80.68.25.55 - abonnement.jdp@legalnet.org- [www.journal-du-palais.fr](http://www.journal-du-palais.fr)

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/78 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions commerciales d'autres entreprises. Dans le cas contraire, merci de nous contacter.

**leJournalduPalais**  
LE JOURNAL DU PALAIS - BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

**Œnologie.** En dégustation, on connaissait le goût du vin, l'odeur du vin, l'apparence du vin mais une nouvelle façon de déguster se développe grâce au Dijonnais Cyrille Tota, qui privilégie le sens du toucher. Son centre de formation «L'étoffe des terroirs» dispense ce savoir unique.

# « Toucher » le vin pour mieux le comprendre et l'apprécier

**L**ors des séances de dégustation, on connaissait le goût du vin, l'odeur du vin, l'apparence du vin, mais une nouvelle façon de déguster se développe grâce au Dijonnais Cyrille Tota, tastéologue, celui du « toucher » du vin.

Titulaire d'un DNO (diplôme national d'œnologie) et après avoir consacré la première partie de sa carrière à l'Éducation nationale, il rencontre Jacky Rigaux, chantre de l'approche géosensorielle des terroirs, développe l'association L'Étoffe des Terroirs, et met en place une nouvelle méthode de dégustation qui allie le goût et la texture, en intégrant la dimension tactile, une facette négligée dans les pratiques traditionnelles de dégustation : « Le sens du toucher peut fournir des informations complémentaires sur le vin, allant au-delà des perceptions olfactives et gustatives », explique Cyrille Tota.

Le concept repose sur l'utili-

sation d'un kit composé de huit étoffes de différentes textures et le principe est simple : on va d'abord « mâcher le vin » pour stimuler les récepteurs tactiles présents dans la bouche, puis « caresser les étoffes » afin de mettre en relation les sensations perçues avec le toucher des étoffes : « Ça va permettre de mieux percevoir les caractéristiques intrinsèques du vin, d'identifier la texture de surface (doux contre rugueux), l'épaisseur (consistance), la souplesse (rondeur) et la sensation thermique (chaud ou froid). Le but est de mettre la bouche à portée de main en matérialisant ce que l'on goûte ».

Et la méthode fonctionne : « On

*« Le sens du toucher peut fournir des informations complémentaires sur le vin, allant au-delà des perceptions olfactives et gustatives. »*

travaille toujours avec des tissus noirs numérotés pour ne donner aucune information au cerveau et 74% des gens complètement à l'aveugle donnent les mêmes



La méthode inventée par Cyril Tota est particulièrement adaptée à la spécificité des vins de Bourgogne, expressions de vins de terroir issus des Climats, ces parcelles uniques au monde par leur diversité.

numéros. Quand on caresse de la soie et quand on caresse du velours, ce n'est pas du tout la même douceur ».

## UNE AUTRE APPROCHE DES VINS ET DES TERROIRS

Aujourd'hui, Cyrille Tota travaille avec de grandes écoles de dégustation en France et à l'étranger, collabore avec des

groupes importants comme Pernod Ricard, forme également les formateurs de l'École des Vins de Bourgogne et propose des ateliers de « team building » en présentiel ou en visioconférence. En 2017, il complète sa formation avec un diplôme en « vin, culture et œnotourisme », pour « intégrer une approche sensorielle dans les structures touristiques ». Une technique

particulièrement pertinente pour les vins de Bourgogne et leurs Climats : « Plus les vins sont des vins de lieu, plus on est sur la volonté de mettre en avant le toucher du lieu, c'est-à-dire le toucher qui est propre à une parcelle. »

Antoine Gavory

♦ [letoucherduvin.com](http://letoucherduvin.com)

**Consommation.** Au Salon de l'Agriculture, les acteurs de la filière viticole ont lancé une campagne pour dire Oui ! à la convivialité du vin.

## Une pétition contre le « wine bashing »

**I**nterdite aux élèves de moins de 14 ans par Pierre Mendès France dans les écoles en 1956 puis dans les lycées en 1981, puis encadrée par la Loi Evin en 1991 qui n'en n'interdit pas la publicité mais l'incitation à la consommation - ce qui est l'essence de la publicité -, la consommation d'alcool et donc de vin - fierté de l'agriculture française qui représente près de 15 Mds € de chiffre d'affaires annuel en France, a subi depuis les années 1970 une chute préoccupante des ventes, passant de 46 millions d'hectolitres en 1975 à seulement 24 millions d'hectolitres en 2023. Une tendance plus renforcée encore chez les jeunes générations dont la consommation a chuté de 36 % entre 2000 et 2020.

Face à cette réalité, les vignerons cherchent donc d'autres solutions. Parmi elles, la transformation de vin en bioéthanol à l'étude par la Confédération des coopératives vinicoles de France qui permettrait à nos voitures de rouler... au rouge est déjà

une réalité : chaque année, 2,5 hectolitres de vin sont transformés en désinfectants, parfums ou bioéthanol selon WineNews.

### DIRE OUI À LA CONVIVIALITÉ DU VIN

Alors pour éviter de rouler au Côtes de Beaune, Aloxe-Corton ou Gevrey-Chambertin, le 24 février dernier, le Salon de l'Agriculture a été le théâtre du lancement de la campagne européenne Vitævino, réunissant environ 300 acteurs de la filière viticole (dont Vin & Société, CNIV, CNAOC, Vin IGP, Vignerons Coopérateurs, Vignerons Indépendants de France, Umvin, FFVA), ainsi que des responsables politiques. Leur objectif : signer une déclaration en faveur de la culture et de la convivialité du vin. Inspirée de la campagne Come Over October de l'écrivaine américaine Karen MacNeil qui incitait les amis à se retrouver autour de la convivialité du vin au mois d'Octobre, cette initiative vise à rappeler l'importance du vin dans le patrimoine culturel français mais



aussi de souligner l'aspect convivial d'un bon vin. Éric Sargiacomo, député européen, et Philippe Faure-Brac, chef sommelier, ont tous deux mis en avant l'importance sociale du vin, le qualifiant de « ciment de civilisation ». En réponse aux défis actuels, la campagne cherche à mobiliser des acteurs clés de la société, en encourageant citoyens et décideurs à signer la Déclaration Vitævino tout en le consommant, selon l'adage, avec modération...

A. G.

## tchin ...

**L'Aligoté : une table ronde sur l'autre cépage bourguignon.** L'Aligoté, l'autre visage de la Bourgogne, fera sa table ronde le jeudi 20 mars à 18h00 à la Cité des Climats et des vins de Bourgogne à Beaune. La discussion portera sur l'origine et l'histoire de l'Aligoté, ses meilleurs terroirs, ses différentes expressions, sa palette d'arômes, et l'impact du changement climatique et comprendra une dégustation commentée de deux vins.

### Taxes Trump : le marché bourguignon fragilisé.

Avec l'annonce d'une augmentation des tarifs douaniers par le président américain Donald Trump, la Bourgogne voit son premier marché à l'export fragilisé. Les États-Unis représentent 23,5 % du chiffre d'affaires et 21,8 % des volumes des exportations mondiales de vins de Bourgogne en 2024. Les blancs représentent 63 % des volumes exportés vers les États-Unis et 53 % du chiffre d'affaires en 2024 ; les rouges représentent 26 % des volumes et 43 % du chiffre d'affaires.

**Le changement climatique s'expose.** L'exposition « En Première Ligne - Vignerons et vigneronnes face au changement climatique » fruit du travail du bourguignon Michel Joly, est accessible gratuitement à la Cité du Vin de Bordeaux du 13 mars au 28 septembre. Les photographies en noir et blanc offrent un regard intime sur le quotidien de ces professionnels qui s'adaptent jour après jour à cette nouvelle réalité dans leurs vignes et dans leurs chais.

**Transition écologique.** L'ONG « Transport & Environment » montre du doigt les entreprises qui ne respectent pas les quotas de voitures électriques lors du renouvellement de leur parc.

## Des flottes pas assez vertes

La délation est un sport de plus en plus pratiqué. Au nom du Bien, cela va de soi. L'ONG spécialisée dans la transition écologique vient de rendre public les noms des entreprises qui font fi des obligations de la Loi d'orientation des mobilités de 2019 (LOM) qui impose aux entreprises disposant d'une flotte de 100 véhicules et plus d'acheter un minimum de 20 % de modèles à faibles émissions, c'est à dire des 100 % électriques. Cela concerne 0,1 % des entreprises françaises : 3.700 groupes au total. Au désespoir des vigies sourcilleuses de « Transport & Environment », à peine 25 % des grandes entreprises se plient aux contraintes de la Loi LOM. Elles s'en affranchissent d'autant plus aisément qu'aucune sanction financière ne s'applique pour le moment.

En tête des mauvais élèves mis en avant par l'ONG, on trouve Altice, groupe dont SFR est la tête de pont : pas le moindre véhicule électrique

n'a intégré la flotte de l'entreprise de télécom l'an dernier. Vient ensuite la SNCF, selon « T&E ». L'entreprise ferroviaire n'aurait acquis que 5 % de modèles 100 % électriques sur les 5.000 achetés l'an dernier. Amusant dans la mesure où l'État, celui-là même qui impose ces quotas de « verdissement » des flottes, est un actionnaire de référence de la SNCF. Autres cancre de la transition énergétique montrés du doigt par l'ONG, le loueur Enterprise et le groupe de BTP NGE. Dans la mesure où les trois quarts des sociétés concernées ignorent les obligations de la loi LOM, ces quelques exemples sont loin d'être des exceptions. Et l'État, lui-même où en est-il ? Quel pourcentage de 100 % électriques dans les ministères, les administrations, les préfectures ?

Au tableau d'honneur de « T&E » figurent de grands groupes. À commencer par La Poste. Avec 69 % d'électriques soit plus de trois fois la norme, personne ne fait mieux. Autres bons élèves mis en avant par l'ONG : Orange



(41%), le Crédit Agricole (36 %). Ceux qui ont défini les critères de la loi LOM ont-ils pris en considération les contraintes spécifiques rendant inopérant le choix

d'un véhicule électrique, inadapté pour l'usage auquel il est destiné ? Un principe de réalité incontournable pour les entreprises. Cette année, les entreprises récal-

citrantes devraient recevoir une amende de 2.000€ par véhicules ne respectant les quotas. Un montant doublé en 2026 et porté à 5.000€ en 2027. En parallèle, un pro-

jet vise à étendre ces obligations aux sociétés dont la flotte automobile atteint ou dépasse 50 véhicules.

Dominique Marée

**Anais a le pouvoir  
de détecter les mines  
avant qu'elles  
n'explosent  
pour 2,50€ / mois\***



Grâce au don mensuel on a tous le pouvoir de changer le monde, même à distance !  
[hi.fr/don.mensuel](https://hi.fr/don.mensuel)

Anais C., donatrice régulière pour handicap International depuis 2010



handicap international

\*Après réduction fiscale.

**Essai.** L'utilitaire Renault est une star dans sa catégorie. La dernière génération multi-énergies - diesel, électrique et hydrogène - a remporté le titre de « Van of the year 2025 ».

# Renault Master, le bien nommé



« **N**ouveau Master est un exemple parfait de ce qui fait la force des véhicules utilitaires Renault depuis plus de 120 ans : des produits innovants, disruptifs et multi-énergies conçus pour être personnalisés quasiment à l'infini afin de répondre aux besoins de chacun de nos clients professionnels » : le résumé de Heinz-Jürgen Löw, le directeur de la branche

utilitaire de la marque, est presque exhaustif. On peut le compléter par le commentaire de Grégory Pelletier, le directeur de la rédaction de « L'Argus », à l'occasion de la remise du prix de « l'utilitaire de l'année » décerné par le magazine spécialisé : « Le patron des grands utilitaires, c'est lui ! Pour conserver son leadership, le Renault Master s'est renouvelé en profondeur. Au regard de ses progrès à tous les niveaux, confort, vie à bord,

prestations utiles, l'utilitaire au Losange remporte haut la main, le Trophée de l'utilitaire de l'année 2025 ».

Une nouvelle distinction après celle de « Van of the year 2025 » obtenue au niveau international il y a quelques mois. Explications de Jariath Sweeney, le président irlandais du jury réunissant des membres de la presse spécialisée de 25 pays européens : « Le jury IVOTY a été impres-

ionné par le nouveau design ainsi que le niveau d'innovation et de technologie développés sur la nouvelle gamme Master, qui se caractérise par une aérodynamique avancée, une plus grande facilité d'utilisation avec une efficacité, un espace, une sécurité et un confort accrus. De plus, sa nouvelle plateforme multi-énergies permet d'accueillir des groupes motopropulseurs diesel, électriques et hydrogène. »

De quoi renforcer le succès commercial du nouveau Mas-

ter qui prend la succession de plusieurs générations ayant été leaders leur segment. En France, l'an dernier, Renault a immatriculé près de 115.000 utilitaires, concentrant une part de marché de 33 %. Avec plus de 29.000 ventes, le Master a dominé l'ensemble du marché des VUL devant le Trafic et la Kangoo, monopolisant un podium national 100% Renault.

## VERSION HYDROGÈNE FIN 2025

Comme l'ont souligné les jurys lui ayant décerné différents prix majeurs, la force du Master réside à la fois dans sa polyvalence pratique, une priorité pour la clientèle professionnelle, ses aptitudes routières, qu'il s'agisse du comportement ou des équipements de confort et de sécurité, et la palette de ses motorisations.

La Master se distingue par un choix d'énergies unique sur le marché : thermique diesel, 100 % électrique et bientôt hydrogène. Cette innovante variante H2-Tech est attendue à la fin de l'année avec la volonté de Renault de « proposer une nouvelle énergie avec zéro compromis sur l'usage accompagnée d'un

écosystème construit pour et avec le client professionnel. »

Essentiel pour convaincre les pros de passer à l'hydrogène. Le Master H2-Tech affiche une autonomie conventionnelle de 700 km et un temps de recharge ne dépassant pas cinq minutes. Il sera décliné dans une multitude de carrosseries : fourgon, plancher cabine, châssis cabine avec des nombreuses possibilités de personnalisations pour s'adapter au mieux aux exigences des professionnels. Il sera distribué dans un réseau de concessionnaires spécialisés qui en assureront la vente et le service après-vente.

Une des autres spécificités du Master est sa fabrication française. Toutes les variantes de carrosserie sont construites sur la même ligne du site lorrain de Battilly, ses moteurs et boîtes de vitesse, tout comme ses batteries sont assemblées également dans l'hexagone et 84 % des fournisseurs et sous-traitants du roi des utilitaires sont eux aussi français. A l'heure où la réindustrialisation de la France semble être davantage une promesse qu'une réalité, ce n'est pas un détail.

**Dominique Marée**



**Massar N'Diaye.** Le nouveau président de Créativ', adjoint à la maire de Dijon, conseiller métropolitain et conseiller départemental, incarne un parcours qui parle de métissage, de lutte contre les déterminismes, d'engagement citoyen et d'une insertion-chance pour les individus, les entreprises et le territoire.

# La voie de l'émancipation



**M** assar N'Diaye le dit d'emblée :

« Je suis le fruit du métissage, d'un père d'origine sénégalaise qui parcourt quelques pays d'Europe avant d'arriver à Dijon où il rencontre une Dijonnaise qui est ma mère. Ce que je suis est intimement lié à cette question du métissage, de qui l'on est, de l'identité, des valeurs que l'on porte. Cela a beaucoup façonné mon adolescence et mon rapport à la société. Ma construction s'est basée, dès le début, comme une lutte contre les déterminismes. L'idée de se dire que, parce qu'on est issu de l'immigration, parce qu'on habite dans un quartier, la trajectoire professionnelle et sociale est écrite d'avance. Bourdieu m'a beaucoup aidé à réfléchir sur cette question de la mobilité sociale. Comment aujourd'hui peut-on s'émanciper ? » Ses parents, vendeurs sur les marchés, sont à quelques mètres de la clinique Sainte-Marthe où il naît à une date hautement symbolique, le 18 juin. L'enfance et l'adolescence se passent dans le quartier de la Fontaine d'Ouche où le désormais élu municipal et métropolitain, et également conseiller départemental vit toujours et a scolarisé ses enfants.

Brevet au collège Rameau, bac ES au lycée Le Castel. Celui qui se voyait bien archéologue ou prof d'histoire enchaîne sur un DUT Gestion des entreprises et des administrations, « un peu sous influence. On disait à l'époque qu'être comptable, c'était bien, c'était des métiers d'avenir. Je ne me suis pas du tout épanoui, mais je l'ai eu. Je n'avais pas préparé l'après, donc j'ai enchaîné sur un DEUG AES à l'uB que j'ai passé, mais parce que j'avais besoin d'une année pour trouver ce que je voulais faire. Après, j'ai fait l'IUP Denis-Diderot en management et gestion d'entreprise où j'ai eu une révélation sur la partie RH-Formation. La formation, le développement de compétences, est ce qui contribue à faire évoluer ce que l'on est, à ne pas rester sur des positions statiques. Chaque nouveau savoir nous transforme. Un ancien m'a dit : « Massar, le savoir qu'on te donne, on ne peut pas te le reprendre ». Cette phrase m'a vraiment marqué. »

## TRAVAIL, MODE D'EMPLOI

Maîtrise en poche, Massar N'Diaye imagine qu'il va facilement trouver du travail... et se prend un mur. « C'est là qu'on entre dans une petite spirale un peu compliquée et qu'il est primordial d'avoir acquis des ressorts intellectuels et psychologiques pour répondre à un échec... qui peut être la prise de conscience du fait qu'on ne prend pas la



« Au mot transfuge, je préfère celui d'émancipation. L'émancipation exprime le fait que l'on n'a pas à avoir honte de là où on arrive, ni renier là d'où l'on vient ». Crédit : JDP.

bonne voie. » Il travaille donc à l'usine, en 2/8, le temps de réaliser que ce n'est pas pour lui et de se forger des réflexions sur le travail : « Je me suis dit : respect. Respect à ces personnes coincées dans des jobs contraints parce que le bagage académique n'a pas pu être préparé ou ce n'était pas une vocation pour elles. » En région parisienne, il décroche un DESS et travaille dans un organisme de formation pendant deux ans et demi, où il enseigne des mathématiques pour des remises à niveau dans le cadre du

« Ce que je suis est intimement lié à cette question du métissage, de qui l'on est, de l'identité, des valeurs que l'on porte. »

concours d'aide-soignant à l'APHP.

De retour à Dijon en 2008, Massar N'Diaye travaille pour un OPCA (organisme de collecte de la taxe professionnelle) dans le secteur des industries graphiques. « Quand je reviens, je me demande ce que je peux rendre au quartier. Il m'a construit, mes voisins, mes proches, m'ont construit. J'ai un début de réussite... Que puis-je faire ? » La réponse est l'association DFO Média 21 « dont l'objectif est de faire une promotion positive de la Fontaine d'Ouche. On fait un journal de quartier. On cherche à

faire un partenariat avec la ville de Dijon et la ville de Louga dont je suis originaire, au Sénégal. On cherche à construire des ponts. »

## ENGAGEMENT CITOYEN

En 2002, l'arrivée de Jean-Marie Le Pen au second tour secoue la France. Pour le jeune homme, c'est le début de l'engagement. « Je me demande si voter suffit. Je prends ma carte au PS. C'est ma première rencontre avec un organe politique. C'est assez enrichissant, mais je me suis vite retrouvé bridé. » Le Je t'aime moi non plus avec le PS a duré : en 2014, Massar N'Diaye est sur la liste de François Rebsamen pour les municipales mais c'est sans étiquette qu'il se présente trois ans plus tard aux élections législatives : « On organise notre propre campagne : une expérience folle, mais super intéressante. Je ne suis pas élu, mais j'ai acquis une autre vision de l'action politique : on doit faire différemment. La politique doit être plus participative, plus citoyenne. La position de sachant fait souvent mal à la démocratie. Elle minimise l'expérience et la vie de l'autre. Elle ne mesure pas l'émotion, la déstructuration que vivent certains. »

Suppléant d'André Gervais sur le canton de Dijon VI, Massar N'Diaye devient conseiller départemental en juillet 2017 lorsque le « monsieur Tram » de Dijon décède brutalement ; il sera réélu en 2021. En 2020, Massar N'Diaye est

sur la liste de François Rebsamen aux municipales, élu comme conseiller à la lecture publique (l'action des bibliothèques publiques de la ville de Dijon). L'aboutissement logique d'un parcours, estime-t-il : « La question de la culture forme un vrai bloc, le socle du bien-vivre ensemble. Partager la culture, c'est partager quelque chose qui nous unit. Ce n'est pas la couleur de la peau ou le genre qui fait une division, finalement ; ce qui peut nous diviser, c'est de ne pas partager ce socle commun. La culture permet ce socle. J'atteins à ce moment une forme

**1980**

Naissance à Dijon, le 18 juin

**2008**

Création DFO média 21, association facteur de lien du quartier.

**2017**

Se présente aux élections législatives (SE). La même année, en juillet devient conseiller départemental suite au décès brutal d'André Gervais. Il sera réélu en 2021.

**2024**

Deviens adjoint à la maire de Dijon, en charge de l'économie sociale et solidaire, insertion et emploi. Prend la présidence de Créativ' Dijon, le cluster emploi-compétences du bassin dijonnais.

de maturité politique. »

En novembre 2024, il devient adjoint de Nathalie Koenders, la maire de Dijon, à l'ESS, l'insertion et l'emploi. Et président de Créativ' suite à la démission d'Océane Godard, élue députée, le cluster emploi-compétence du bassin dijonnais. « On repose sur trois piliers, explique Massar N'Diaye : l'individu, le territoire et l'entreprise. La vision que j'ai de Créativ' et que j'entends impulser, c'est qu'on est là pour accompagner des individus, répondre aux besoins des entreprises exprimés - ou pas encore exprimés, dans une lecture prospective - et on construit la richesse d'un territoire. »

## « L'INSERTION N'EST PAS DU SOCIAL »

Une synthèse de ce que la vie a enseigné à celui qui, aujourd'hui, accompagne des entreprises de l'industrie graphique sur la compétence, le développement ou l'innovation technologique. « L'insertion, ce n'est pas du social, développe Massar N'Diaye. C'est une réponse aux besoins économiques. L'objectif d'une politique d'insertion, c'est répondre à des besoins de territoire et d'entreprises, et cela nécessite des compétences, un savoir-faire que possèdent les salariés de Créativ'. On offre ici une émancipation sociale et économique. Une personne qui retrouve un emploi retrouve les moyens d'exister avec les autres. Encore faut-il bien mesurer ce que les personnes veulent. Car ceux qui ne sont que sur du job alimentaire n'ont pas une vie sociale épanouissante. Un travail qui ne permet que de satisfaire des besoins élémentaires peut engendrer du repli. »

Et du rejet de la part de ceux qui remettent en cause l'existence même de ces politiques d'inclusion. À ceux-là, Massar N'Diaye apporte un démenti en forme de mantra politique. « Je n'accepte pas le mot d'assistant. Une personne qui touche le RSA ne prend pas de vacances et ne cotise pas pour sa retraite, n'est pas protégée au niveau médical... C'est une rhétorique simpliste. Le sens de l'action politique, c'est d'arrêter de faire croire aux gens que plus c'est simple, et plus ça marche. » Comment convaincre ceux dépourvus des armes intellectuelles de la nuance ou contrer ceux qui instrumentalisent les réponses simplistes ? « Celui qui ne veut pas voir ne sera pas convaincu, admet Massar N'Diaye. Mais le temps est une valeur qui ne trahit pas. Je crois à la valeur du temps. Cette nouvelle génération qui pratique l'agriculture urbaine, qui profite des énergies renouvelables a un vécu qu'elle va partager. Il faut continuer à avancer dans les projets. La pire des choses, ce serait d'arrêter de faire. »

Emmanuelle de Jesus



Retrouvez tous nos portraits sur [journal-du-palais.fr](http://journal-du-palais.fr)

